

# Manifeste de Jeunes Agriculteurs



Election présidentielle

2022



# SOMMAIRE

## Développer la résilience de l'agriculture française

01

Edito  
p.2

Ce que nous défendons : des entrepreneurs libres, une agriculture durable  
p.5

02

Nos demandes en bref  
p.10

Fiches thématiques :

03

Structurer des filières durables : le gage d'une alimentation accessible à tous et rémunératrice pour les producteurs  
p.10

04

Développer une politique de lutte contre le changement climatique par des pratiques plus durables et innovantes  
p.16

05

Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation  
p.24

06

Des politiques publiques fortes à l'installation pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires  
p.29

07

Mener une politique ambitieuse en faveur de la transmission  
p.36

08

Faciliter la préservation et l'accès à la terre pour ceux qui produisent l'alimentation  
p.39

09

Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne  
p.45

## Assurer le renouvellement des générations en agriculture

## Assumer une politique alimentaire européenne et internationale cohérente

Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité  
p.50

Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun  
p.52



# EDITO

# Un enjeu démographique sans précédent

Lors de l'élection présidentielle, les débats autour de l'agriculture se cristallisent trop souvent sur des sujets clivants. Mais n'oublions pas les enjeux fondamentaux de notre Nation qui peuvent rassembler car il s'agit ici d'un secteur stratégique pour la France. D'abord parce qu'elle est indispensable à notre souveraineté alimentaire, ce qui a été particulièrement souligné durant la crise sanitaire, et parce que notre pays est une puissance agricole majeure, contribuant positivement à la balance commerciale pourtant déficitaire.

En 1982, la France comptait 1,6 million d'agriculteurs (7,1% de l'emploi total). Ils sont aujourd'hui près de quatre fois moins. Cette baisse s'est jusqu'à maintenant stabilisée à maximum 2% par an. Malgré un certain volontarisme de la France pour installer plus de jeunes, l'agriculture connaît un bouleversement démographique considérable qui va s'accélérer dans les années à venir. En effet, 45% des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite d'ici la fin du prochain quinquennat. Il faut se préparer à une vague de 215 000 potentiels départs à la retraite, alors que la dynamique actuelle d'installation ne permettrait même pas d'en remplacer la moitié d'entre eux.

Dans une optique réaliste, Jeunes Agriculteurs estime qu'un soutien des pouvoirs publics est nécessaire pour pouvoir espérer qu'au moins 2 départs à la retraite sur 3 soient compensés par une installation.

Dans les 5 ans à venir, il sera donc nécessaire d'aller plus loin et de créer les conditions pour former et installer 150 000 chefs d'exploitation, tout en s'appuyant sur le dispositif à l'installation en poursuivant l'objectif de 10 000 installations aidées par an d'ici 2027.

Jeunes Agriculteurs propose ainsi aux candidats à l'élection présidentielle de se saisir de ces données, de les porter au débat et de formuler des propositions. Chacun aura sa réponse pour dire comment, en 5 ans, il ou elle souhaite poser les bases de notre souveraineté alimentaire qui repose sur des agricultures durables.

## Des propositions ambitieuses mais现实的 et atteignables

Après avoir publié une courte note de travail préliminaire en décembre 2021 nous proposons une version complète du « programme » de Jeunes Agriculteurs pour retrouver une croissance démographique, indispensable face aux différents enjeux qui se dressent devant nous. Environnemental et climatique d'abord. Les préoccupations sont grandissantes et placent l'agriculture à la croisée des défis. Les agriculteurs apparaissent ainsi comme la solution pour stocker du carbone dans les sols, préserver les ressources naturelles et assurer le maintien de la biodiversité.

Un défi social ensuite, pour maintenir des femmes et des hommes sur les territoires, artisans d'un tissu économique dynamique et pourvoyeur d'emplois.

Economique enfin. Le résultat des exploitations agricole et le revenu des agriculteurs sont toujours en berne. Il faut déployer les solutions pour assurer une meilleure situation économique du secteur.

Tous ces défis ne pourront être relevés que par la présence d'agriculteurs nombreux sur les territoires. Cela exige donc à la fois d'attirer des publics de différentes origines par une promotion des métiers renforcée, de leur apporter une formation professionnaliste de qualité mais aussi d'identifier la meilleure façon de les accompagner dans leur projet d'installation et d'assurer une transmission sereine des entreprises. Prérequis à cela, il est indispensable de préserver les terres agricoles et d'en faciliter l'accès aux porteurs de projets pour garantir, sur des fermes à taille humaine, des agriculteurs nombreux sur l'ensemble de nos territoires. Nous proposons également de mieux cibler les soutiens et politiques publiques vers ceux qui font l'agriculture et participent à un modèle durable en définissant de manière stricte ce qu'est un agriculteur actif.

Aussi, ce manifeste va plus loin, en proposant aussi une vision globale de tous les enjeux pour la jeunesse agricole, notamment développer la résilience de l'agriculture française en assurant une meilleure structuration des filières, en élaborant des partenariats qui permettent une construction des prix couvrant les coûts de production et en déployant une politique ambitieuse de prévention et de gestion de l'ensemble des risques qui touchent les exploitations. La résilience du secteur passe également par la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique. L'agriculture et les agriculteurs sont porteurs de solutions, les pouvoirs publics doivent les accompagner et les valoriser. Autant d'enjeux qui doivent être appréhender au niveau européen mais aussi international pour mener une action globale et garantir une alimentation de qualité et en quantité à l'ensemble des populations.

Nous ne défendons pas qu'une catégorie de la population. Nous défendons la liberté de devenir agriculteur, une aspiration que nous avons eue mais que des milliers de jeunes n'ont pas encore.

Directement impactée par le renouvellement générations, nous défendons la souveraineté alimentaire française et européenne, qui est liée aussi aux questions de santé, de pouvoir d'achat et à la sécurité même des citoyens.

Encore faut-il d'abord s'assurer que la relève agricole soit bien là !

Samuel VANDAELE,  
Président de Jeunes Agriculteurs



Ce que nous défendons :

**DES ENTREPRENEURS  
LIBRES,**  
**UNE AGRICULTURE  
DURABLE**

# DES ENTREPRENEURS LIBRES, UNE AGRICULTURE DURABLE

## Des agriculteurs pluriels

Le modèle agricole français se compose d'agricultures plurielles, animées par des femmes et des hommes professionnels, qualifiés et formés. Ces agricultures sont socialement, économiquement et environnementalement durables, créatrices de valeurs pour les chefs d'entreprise et leur territoire, tout en assurant la sécurité alimentaire de l'ensemble des concitoyens et en répondant à la demande mondiale.

Le concept unique « d'agricultures durables » est défini par :

- Un pilier social : ces agricultures permettent au chef d'entreprise de satisfaire, d'une part ses besoins humains pour contribuer à son bien-être et celui de son foyer et assurer la pérennité de son exploitation en vue de sa transmission future et, d'autre part, répondre à certaines attentes de la société et de son territoire ;
- Un pilier économique : ces agricultures permettent au chef d'entreprise de vivre de son métier et sont la base de la vie des territoires ;
- Un pilier environnemental : ces agricultures permettent au chef d'entreprise de préserver et valoriser les écosystèmes qui seront les supports des agricultures des futures générations.

## Une agriculture qui joue collectif

L'agriculteur est un chef d'entreprise qui nourrit les citoyens, mais qui est aussi un acteur du territoire sur les plans économique, social et environnemental. C'est pourquoi, il est nécessaire de miser sur le collectif. C'est une condition au maintien de fermes à taille humaine. Travailler à plusieurs, partager du matériel, se regrouper pour commercialiser, partager les risques... sont autant de savoir-faire de notre profession que nous valorisons.

Le mutualisme et la coopération à toutes les échelles sont nécessaires à notre réussite, nous y participons, à la fois engagés et exigeants.

## Une agriculture diversifiée et créatrice de valeur

L'agriculture doit être créatrice de valeur, diversifiée, répondre à toutes les demandes, du local à l'export, en tirant profit de l'ensemble des débouchés qui s'offre à elle et de l'éventail très large des productions animales et végétales qui façonnent nos territoires.

A l'écoute mais aussi acteurs des innovations en matière de production et de commercialisation, les jeunes agriculteurs s'adaptent à leur environnement. Ils sont guidés par leur première mission : l'alimentation de leurs concitoyens, une alimentation à laquelle ils veulent apporter du sens.

Ils sont investis dans l'aval des filières : la transformation mais aussi de plus en plus la distribution de leurs produits. Ils savent organiser aussi bien des circuits courts que des regroupements massifs pour les marchés qui l'exigent.

### Une agriculture en adéquation avec les demandes sociétales

L'agriculture, à la croisée de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, doit dialoguer avec l'ensemble de la société.

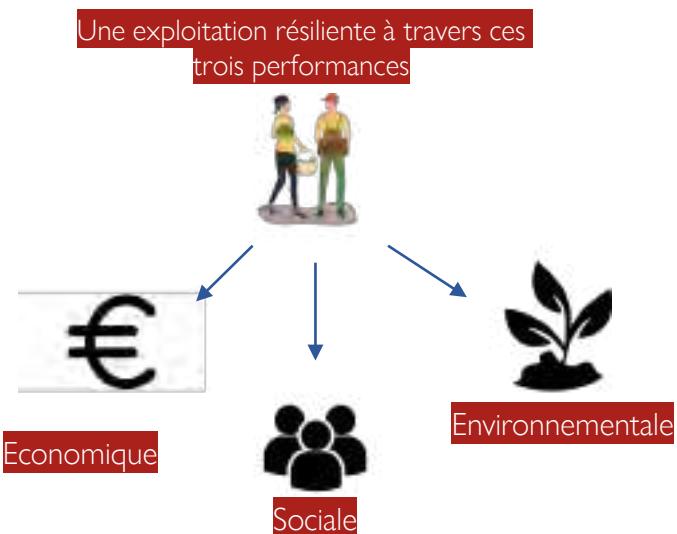
Un dialogue constructif doit se faire avec les décideurs à l'ensemble des niveaux, de l'échelon local à européen, mais aussi avec les acteurs de la société civile également concernés par tous ces défis.

Les agriculteurs s'adaptent, par leurs pratiques et leurs projets innovants, aux demandes de la société tournée vers plus de qualité, de respect et de préservation des ressources et d'une alimentation accessible.

## UNE AGRICULTURE CAPABLE DE RESISTER AUX BOULEVERSEMENTS A VENIR

Comme tous les autres acteurs économiques, les agriculteurs sont confrontés aux aléas climatiques et économiques qui s'accentuent. Pour envisager un avenir serein, il est donc nécessaire pour les jeunes agriculteurs d'agir pour leur propre résilience.

La résilience des exploitations, autrement dit, leur capacité à s'adapter, à rebondir après un choc de quelque nature que ce soit, doit recouvrir l'ensemble des composantes de la triple performance économique, sociale et environnementale.



Découvrez notre vision de la résilience dans notre Rapport d'Orientation 2018 :



## Les solutions économiques à promouvoir pour les agriculteurs



Les agriculteurs font face aux risques économiques de façon très directe. Afin de gagner en résilience et s'adapter en permanence aux évolutions du terrain et du marché, plusieurs solutions s'ouvrent à eux :

- Organiser les filières et rééquilibrer les relations commerciales pour capter plus de valeur : l'organisation des filières et les synergies à construire entre elles doivent permettre de créer davantage et de mieux répartir la valeur entre les différents maillons.
- Diversifier ses productions et ses canaux de commercialisation : innover et gagner en souplesse de commercialisation. La multiplication des productions mais aussi des débouchés à l'échelle géographique ou la diversification des canaux de distribution peuvent amoindrir le risque économique.
- Développer une culture de la gestion des risques : pour sécuriser son revenu face à l'ensemble des aléas qui frappent les exploitations au quotidien, les agriculteurs doivent pouvoir anticiper et gérer les risques grâce au développement de la formation, de la prévention ainsi que d'une complémentarité des outils de gestion.

## Un nouveau pacte social

L'agriculture et l'alimentation prennent une place prépondérante dans les débats de société. Le pacte social passé avec l'agriculture était autrefois de nourrir le pays. Il semble que celui-ci s'oriente aujourd'hui davantage vers la production d'une alimentation de haute qualité nutritionnelle et environnementale. Mais, pour remplir sa part du contrat, l'agriculture doit être accompagnée et avoir des garanties.



Ce pacte social réclame une cohérence lisible pour que consommateurs et agriculteurs s'entendent, notamment par :

- Une politique internationale refusant des accords internationaux qui importent des produits qu'on ne veut pas et imposent une concurrence déloyale aux agriculteurs .
- Un étiquetage clair de l'origine et la mise en place d'une notation universelle des produits alimentaires intégrant l'ensemble des critères sociaux, environnementaux et économiques.

## Agriculture et changement climatique

Afin d'agir efficacement contre le changement climatique, les agriculteurs doivent être accompagnés par une politique d'objectifs de résultats et non plus une obligation de moyens comme c'est aujourd'hui le cas. Le fait de fixer des objectifs de résultats doit permettre une plus grande autonomie d'action aux agriculteurs, qui choisiront eux-mêmes les actions à mettre en place pour atteindre leurs objectifs.



Le développement de mécanismes incitatifs comme le paiement pour services environnementaux ou des appels à projet, viseraient notamment :

- La réduction d'émission de gaz à effet de serre,
- Le stockage du carbone,
- La création de biomasse pour la création d'énergie et de matériaux,
- Une gestion de l'eau pragmatique.

# MANIFESTE

## DE JEUNES AGRICULTEURS

Election présidentielle

# 2022



Nos demandes en bref :



## **1. Structurer des filières durables : le gage d'une alimentation accessible à tous et rémunératrice pour les producteurs**

- Faire appliquer le dispositif issu des EGAlim 1 et 2, même en temps de crise, pour ramener la valeur dans les cours de ferme
- Garantir la construction du prix en marche avant, qui repose sur la contractualisation et la prise en compte des indicateurs de coûts de production
- Renforcer l'organisation et la transparence dans les filières
- Lutter contre la guerre des prix (hausse du SRP, encadrement des promotions)
- Renforcer les contrôles et appliquer les sanctions (pratiques déloyales, prix abusivement bas, etc.)
- Créer davantage de valeur (montée en gamme de nos produits) et renforcer la lutte pour la transparence sur l'origine des produits agricoles et transformés
- Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux

## **2.. Développer une politique de lutte contre le changement climatique par des pratiques plus durables et innovantes**

- Favoriser les pratiques luttant contre le réchauffement climatique telles que la captation du carbone et les agricultures respectueuses des sols
- Favoriser l'innovation en finançant plus de recherches et en facilitant les expérimentations des agriculteurs sur leur ferme
- Encourager l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
- Gérer la ressource en eau de façon pragmatique par des projets de territoire qui concilient impératif environnemental, économique et adaptation aux aléas climatiques
- Accompagner les agriculteurs dans le futur PNDAR 2021–2027 pour leur permettre de répondre aux grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques, notamment en favorisant l'innovation

## **3. Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation**

- Développer une culture de la gestion des risques : mieux anticiper et analyser le risque à l'échelle de l'exploitation
- Mettre en place une politique de gestion des risques adaptée : un budget ambitieux et une meilleure articulation et efficacité des outils
- Favoriser l'innovation dans nos systèmes alimentaires : permettre de développer la triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture
- Développer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone des exploitations : valoriser l'engagement des agriculteurs dans l'adaptation et l'atténuation au changement climatique

## **4. Des politiques publiques fortes à l'installation pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires**

- Avoir une politique d'accompagnement tout au long de la carrière, notamment en enrichissant le Point Accueil Installation de missions sur la formation et la transmission : le PAFIT
- Professionnaliser les futurs chefs d'entreprise agricole en maintenant un niveau d'exigence élevé et en renforçant les formations initiale et continue
- Renforcer la politique d'accompagnement humain et financier des jeunes agriculteurs en l'adaptant aux besoins du territoire tout en gardant un socle commun pour assurer une cohérence nationale
- Pérenniser une communication nationale de promotion des métiers incluant de la publicité en lien avec l'Education nationale
- Avoir une stratégie forte d'orientation incluant l'agriculture pour, d'une part des élèves du secondaire, et, d'autre part, les publics en reconversion
- Reconquérir un lien fort entre les Français et leur agriculture en développant les rencontres avec les agriculteurs

## 5. Mener une politique ambitieuse en faveur de la transmission

- Réinventer une politique de repérage et de sensibilisation et de mise en relation des cédants
- Evaluer la durabilité économique, sociale et environnementale de l'exploitation
- Créer un environnement fiscal et social incitatif

## 6. Faciliter la préservation et l'accès à la terre pour ceux qui produisent l'alimentation

- Préserver les surfaces agricoles par un principe de protection des terres
- Favoriser l'accès des jeunes au foncier et lutter contre la concentration des terres agricoles
- Mener une grande réforme foncière qui ait comme colonne vertébrale le renouvellement des générations
- Limiter le photovoltaïque au sol afin de ne pas créer une artificialisation masquée des terres agricoles

## 7. Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

- Défendre une PAC forte, commune, qui permette de structurer les filières agricoles et d'assurer leur résilience face aux chocs notamment économiques
- Définir la notion d'agriculteur actif pour un meilleur ciblage des aides
- Défendre une politique ambitieuse de gestion de l'ensemble des risques
- Défendre une PAC incitative, qui permette de valoriser les efforts fournis par les agriculteurs en matière environnementale
- Remettre en place des outils de régulation des marchés, ainsi que des mesures de gestion de crise facilement mobilisables (déclenchement automatique)
- Défendre un budget à la hauteur des enjeux

## 8. Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité

- Dénoncer les accords de libre-échange tels qu'ils sont élaborés aujourd'hui, à l'image du Ceta, du Mercosur ou plus récemment du Mexique
- Assurer un traitement différencié des questions agricoles dans les négociations commerciales internationales: faire que l'agriculture ne soit plus une monnaie d'échange

## 9. Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun

- Développer les échanges et les solidarités nouvelles entre jeunes agriculteurs du monde : développer le réseau international des jeunes agriculteurs créé en 2019 à l'occasion du Sommet International des Jeunes Agriculteurs





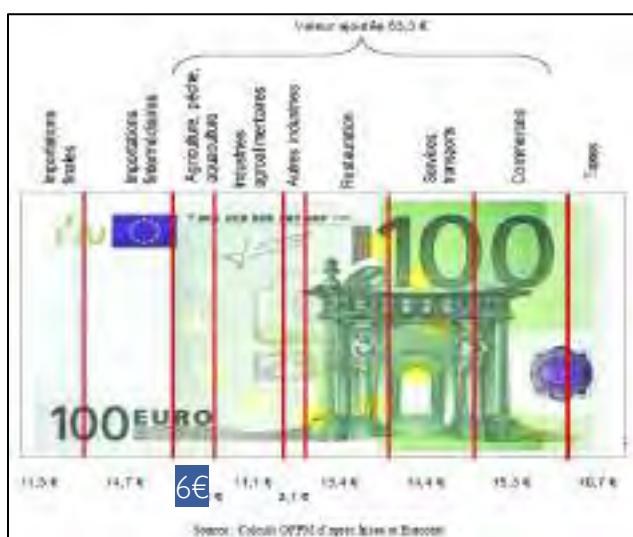
Développer la  
résilience de  
l'agriculture  
française

# 1. Structurer des filières durables : le gage d'une alimentation accessible à tous et rémunératrice pour les producteurs

## Contexte

L'année 2021 a, une nouvelle fois, été marqué par des négociations commerciales annuelles extrêmement tendues, dont la tension, comme l'année précédente, a été renforcée par la crise du Covid-19 que nous subissons depuis deux ans, même si ses effets ont été hétérogènes selon les filières. Si nous avions pu souligner que certains acteurs ont joué le jeu de la mise en avant des produits français, et nous souhaitons que cela perdure à l'avenir, d'autres se sont largement servis de la crise pour imposer des baisses de prix en tournant le dos aux EGAlim. La situation demeure extrêmement fragile pour les agriculteurs avec une impossibilité de sécuriser le revenu des agriculteurs.

Le courant de l'année 2021 a marqué une nouvelle étape dans la structuration de filières et les relations commerciales avec l'adoption de la Proposition de Loi de Grégory Besson-Moreau (dite EGAlim 2). Dans une période marquée par une inflation quasi historique, nous serons plus que jamais attentifs au respect strict des dispositions prévues par la loi mais également de son esprit.



Pour illustrer la situation, le rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, a montré en 2021, une fois de plus, des relations toujours aussi tendues entre l'amont et l'aval des filières, qui placent les exploitations agricoles dans des situations très difficiles. Le résultat demeure sans appel : sur cent euros dépensés à la caisse, seuls 6€ reviennent à l'agriculture. La tendance doit s'inverser !

C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les prix, subies par la quasi-totalité des filières et d'un déséquilibre manifeste dans le rapport de force, qu'il est nécessaire d'agir pour un meilleur revenu des agriculteurs, qui s'articule autour de trois actions :

- Assurer la bonne mise en application des mesures et de l'esprit prévus par EGAlim 2 et veiller à une meilleure organisation économique des filières ;
- Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF) ;
- Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les Pactes Alimentaires Territoriaux (PAT).

# Les filières alimentaires en quelques chiffres : un rapport de force complètement déséquilibré

#EGAlim2 : un chantier à ne pas oublier : le contrôle des supers centrales (achat et/ou services)

Un goulot d'étranglement... :

- 389 000 agriculteurs
- 11 500 industriels
- 4 centrales d'achat dont le rapprochement a créé des mégastructures (à l'image de la centrale d'achat commune Système U-Carrefour qui représente 33 % de part de marché à elle seule)



...au détriment du revenu des agriculteurs :

- L'observatoire de la formation des prix et des marges pointe que sur 100 euros dépensés, seuls 6€ reviennent aux agriculteurs, ce qui ne permet pas, dans la majorité des cas, de couvrir leurs coûts de production
- la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) montre chaque année les revenus en berne des agriculteurs avec, en 2020, un résultat courant avant impôt en baisse de 10% par rapport à l'année précédente.
- Une forte hausse des charges pour les producteurs en 2021, notamment sur l'alimentation animale (+ 29 % sur un an pour l'indice ITAVI poulet, + 14 % sur l'aliment porc...), mais également des charges d'engrais multipliées par trois, une hausse des coûts de l'énergie, etc.

**Concernant la Restauration Hors-Foyer (RHF) :** Le secteur de la restauration hors-domicile n'a pas atteint sa maturité en France et porte des perspectives de croissance. Ce marché, composé de multiples acteurs, privés ou publics, a une cible : les consommateurs. Les habitudes alimentaires des consommateurs sont en évolution et les marchés de la restauration hors domicile se doivent d'y répondre. Dans ce marché en mutation, et face à une demande des consommateurs en produits français, il est important de renforcer notre pénétration sur ce marché, d'autant qu'on observe un manque de transparence sur l'origine des produits. Les produits français ne sont toujours pas accessibles pour les convives ni même pour les gestionnaires de cantine, en particulier pour les produits élaborés ou congelés. La RHF comprend principalement deux segments :

- La restauration commerciale qui distribue 52 % des repas et réalise 74 % du chiffre d'affaires de la restauration hors domicile, soit 50 milliards d'euros.
- La restauration collective qui distribue 48 % des repas et réalise 26 % du chiffre d'affaires, peut être publique (gérée par l'Etat, les collectivités territoriales, les communes en étant soumise au code des marchés publics) ou privée. Elle constitue un levier important pour promouvoir l'origine France et les productions locales.

La RHF représente un marché d'environ 68 milliards d'euros et sa reconquête passera par une volonté politique forte. Plus largement, qu'il s'agisse de restauration hors domicile ou de distribution, les filières agricoles françaises doivent se structurer pour répondre à la demande croissante de produits français et une volonté politique doit s'exprimer pour donner une impulsion de changement. La concrétisation de cette volonté devra prendre forme en des pactes politiques territoriaux conclus entre les différents acteurs de la restauration hors domicile, de la distribution et des pouvoirs publics.

# Veiller à l'application de la loi et de son esprit, favoriser l'origine France et développer les Projets Alimentaires Territoriaux

Grâce à la promulgation d'EGAlim 2 et l'obligation de contractualisation, la construction du prix « en marche avant » se concrétise pour une meilleure prise en compte des indicateurs de coûts de production et une organisation économique des filières renforcée.

Nous demandons de veiller à la pleine application des EGAlim en :

- Déclinant les plans de filières pour une montée en gamme de notre agriculture, une meilleure organisation des filières et le développement d'une contractualisation saine et efficace
- Construisant les prix « en marche avant » basés notamment sur des indicateurs de coûts de production
- Renforçant le développement des contrats/accords cadre
- Déployant davantage la médiation des relations commerciales
- Contrôlant et, le cas échéant, sanctionnant toutes les pratiques abusives à tous les niveaux et notamment mettre en œuvre l'interdiction de céder à un prix abusivement bas
- Luttant contre la guerre des prix grâce à la hausse du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions en volume et en valeur concernant sur les denrées alimentaires
- Agissant pour davantage de transparence dans les négociations commerciales amont et aval pour l'ensemble des filières grâce à la notion de non-négociabilité du coût de la matière première agricole
- Développant des filières locales rémunératrices et respectueuses de l'image et du travail des agriculteurs

## La construction du prix "en marche avant" après EGAlim 2

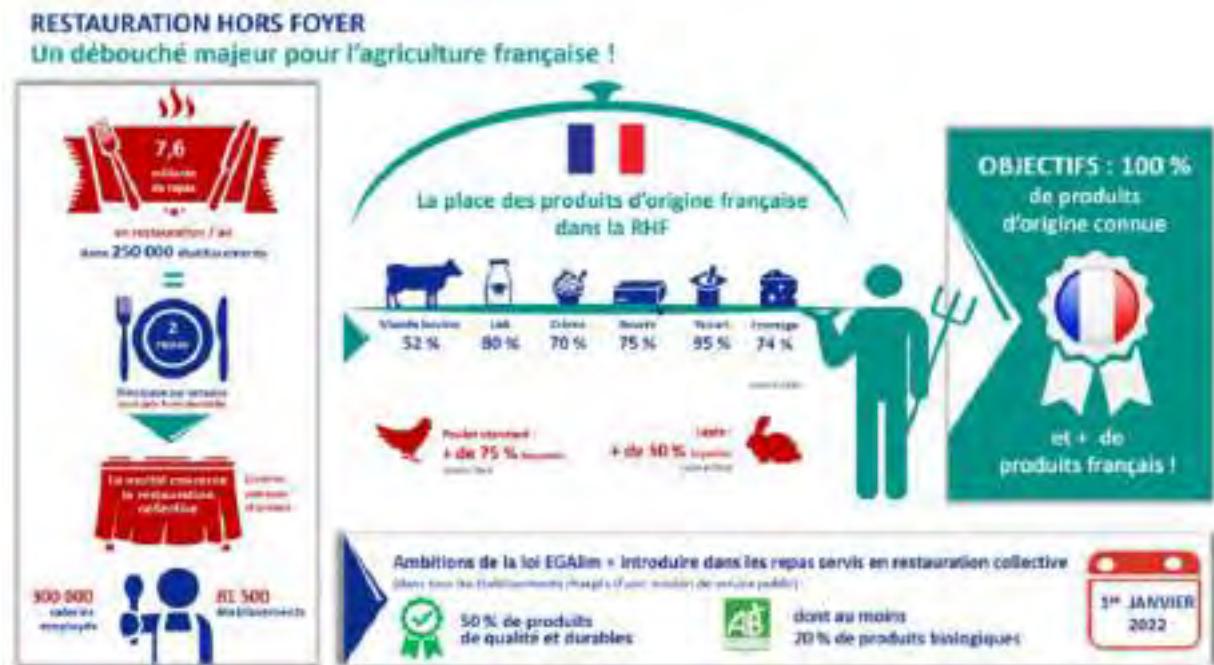


## Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF)

L'ouverture accrue des marchés, reposant sur une quasi libre circulation des produits, exacerbé la concurrence entre notre production agricole nationale aux standards exigeants et des produits aux origines très diverses de moindre qualité. Nos standards sociaux, sociaux et environnementaux doivent pourtant bien être une force pour les filières alimentaires françaises. La mention de l'origine France constitue un levier majeur pour proposer des produits de haute qualité, créer de la valeur ajoutée et préserver la dynamique des territoires. Cela doit s'accompagner d'un engagement des transformateurs à s'approvisionner plus régulièrement en matière première d'origine française.

C'est pourquoi valoriser la production et l'approvisionnement de proximité, assurer une entière transparence tout au long de la chaîne alimentaire jusqu'aux consommateurs et dénoncer les importations distorsives sont au cœur de la stratégie déployée par JA.

- **Transparence totale pour le consommateur** : JA demande un étiquetage de l'origine sur tous les produits alimentaires notamment à travers le renforcement et l'extension de l'obligation d'affichage de l'origine des viandes en RHF ainsi que la reprise et l'extension de l'expérimentation nationale sur l'étiquetage de l'origine du lait et des viandes dans des produits transformés à l'ensemble des produits et de l'Union européenne. JA a également été associé à l'Initiative Européenne des Citoyens, pour défendre la transparence sur l'origine des produits "Eat original ! Unmask your food !". L'objectif de rassembler 1 million de signatures dans un délai d'un an a été atteint. Nous attendons désormais de la Commission européenne qu'elle nous permette d'avancer sur ce sujet
- **Stopper toute importation déloyale** : JA dénonce les accords de libre-échange tels qu'ils sont conçus actuellement et se positionne en faveur d'un travail à l'échelle européenne sur les clauses et mesures miroirs lors de la présidence française de l'UE.
- **Mobilisations locales pour développer un approvisionnement français et local en RHF** : la restauration collective représente un débouché non négligeable pour les agriculteurs français, 48% des repas étant servis hors foyer. Dans certaines filières, une trop grande majorité des produits servis est importée. Nous sommes pleinement mobilisés auprès des élus locaux pour soutenir toutes les démarches qui visent à favoriser le dynamisme économique des territoires tout en s'assurant de la qualité des produits.



# Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les Pactes Alimentaires Territoriaux (PAT)

## Pourquoi miser sur les PAT ?

- **Santé des consommateurs** par une plus grande transparence et proximité ;
- **Respect de l'environnement** par le bilan carbone et des pratiques plus vertueuses ;
- **Accès à une alimentation** locale et plus juste ;
- **Relocalisation de l'agriculture** dans un intérêt national pour favoriser les produits qui répondent aux normes de production françaises que régional et local en valorisant l'agriculture du territoire et en recréant un lien entre agriculteurs et citoyens ;
- **En réponse à la crise sanitaire**, puisque la crainte d'une pénurie avait touché les citoyens. Cela pourrait aussi permettre de rapidement valoriser les stocks alimentaires accumulés pendant la crise.

## L'échelon national donne les grandes orientations politiques en matière d'alimentation

Jeunes Agriculteurs demande la mise en place d'un pacte alimentaire à l'échelon national afin de tracer les grandes lignes de l'alimentation de demain. Ce pacte prendra la forme d'engagements entre les syndicats représentatifs de la restauration hors domicile (commerciale et collective), de la distribution, des pouvoirs publics, de l'Association des Régions de France (ARF), des Chambres consulaires, des interprofessions et des consommateurs selon une représentation équilibrée. Le pilotage sera assuré par le ministère de l'Agriculture et Régions de France.

La défense d'un pacte national permettra à la France de défendre cette vision de l'alimentation et de l'agriculture à l'échelon européen. D'autre part, il permettra d'insuffler cette volonté à l'échelle des régions et de construire des pactes permettant de répondre aux spécificités régionales.

L'éducation à l'alimentation viendra en complément des pactes alimentaires. Elle doit être orientée en priorité vers les plus jeunes, consommateurs de demain. Les programmes de l'Education nationale doivent contribuer de façon plus importante à l'alimentation responsable, gage de la triple performance économique, sociale et environnementale.



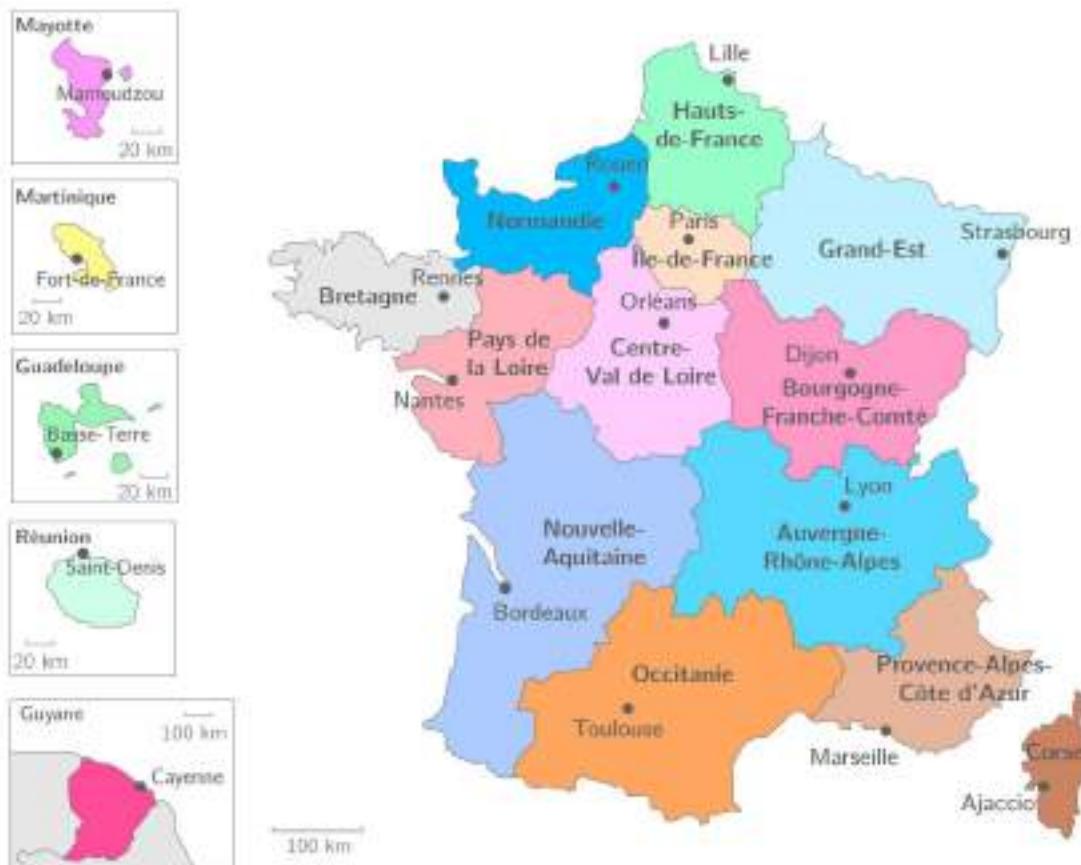
## L'échelon régional définit sa politique alimentaire

L'échelon régional apparaît comme un échelon stratégique pour l'approvisionnement de certains marchés, comme la restauration hors domicile. C'est, en effet, à cet échelon que de nombreux acteurs de la RHD définissent leur stratégie d'approvisionnement. De plus, il permet d'avoir une vision assez précise de l'offre qui existe sur le territoire et permet de mettre en relation assez facilement les différents acteurs des marchés de la restauration.

Jeunes Agriculteurs demande la construction d'un pacte alimentaire par région par les différents acteurs concernés par la restauration hors domicile et la distribution. Le pilotage de ce pacte reviendra à la collectivité autorité de gestion des fonds européens en agriculture (Conseil régional, Conseil départemental ou collectivité territoriale) et à l'administration publique (DRAAF ou DAAF).

Les interprofessions régionales, les représentants de la restauration hors domicile, de la distribution, les représentants des consommateurs et les Chambres d'agriculture doivent être membres de ces travaux. Ces pactes régionaux doivent s'appliquer à l'ensemble de la restauration et de la distribution présentes dans la région. Ils doivent orienter les achats vers des produits durables, tracés avec leur origine affichée, assurant une alimentation saine aux consommateurs et concourant aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux des jeunes agriculteurs.

La mise en œuvre des pactes alimentaires doit s'appuyer sur une contractualisation solide entre l'ensemble des maillons des filières permettant une juste répartition de la valeur créée. Elle se mettra en place grâce à une structuration de l'amont par les interprofessions, celle-ci n'étant pas aboutie dans certaines filières aujourd'hui.



## 2. Développer une politique de lutte contre le changement climatique pour des pratiques innovantes et plus durables

### Constats et principes

---

L'agriculture est à la croisée de tous les défis environnementaux, que ce soit la dégradation des ressources naturelles (eau, sol, air, biodiversité) ou le changement climatique. En tant que jeunes agriculteurs, nous sommes en première ligne.

Être en première ligne signifie d'abord que nous sommes les premiers à en ressentir les effets désastreux. Parasitisme accru, chaleurs extrêmes, sécheresses et inondations à répétition impactent notre travail quotidien et altèrent nos productions autant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cependant, du fait de son lien direct aux ressources et au climat et l'ampleur de la surface qu'elle occupe (plus de la moitié du territoire français selon Agreste), nous sommes également pleinement conscients du rôle que l'agriculture doit jouer pour infléchir les tendances. Et c'est à la jeune génération de prendre ses responsabilités pour accompagner la transition écologique de l'agriculture et continuer à produire une alimentation saine, sûre et durable, pour tous.

Deux grands principes nous guident pour y parvenir :

#### Des objectifs de résultats

Afin d'agir efficacement contre le changement climatique, JA souhaite que les agriculteurs soient accompagnés par une politique basée sur des objectifs de résultats et non plus une obligation de moyens comme c'est aujourd'hui le cas. Le fait de fixer des objectifs de résultats doit permettre une plus grande autonomie d'action aux agriculteurs qui choisiront eux-mêmes les actions à mettre en place pour atteindre leurs objectifs. Les exploitants agricoles ont toujours été innovants et sont les plus à même de trouver les solutions appropriées à leur territoire. Les résultats attendus doivent être fixés par les pouvoirs publics, en concertation avec les instituts techniques agricoles et les représentants de la profession, afin de s'assurer de leur déclinaison sur les territoires, en prenant en compte la démarche de progrès. Les politiques nationales de cadrage doivent donc laisser également la place au bon sens local.

#### De la cohérence entre les politiques publiques en matière d'environnement

Il nous paraît urgent de lutter contre l'incohérence de certaines politiques publiques, qui ne fait qu'accroître les conséquences de certains évènements climatiques. A titre d'exemple, la France est le premier pays européen à avoir inscrit l'objectif de neutralité carbone dans une loi, « Energie Climat », en 2019. Pour atteindre cet objectif ambitieux, les pouvoirs publics comptent sur l'implication des acteurs identifiés comme des « puits de carbone » que sont les terres agricoles et forestières.

Malgré cet affichage politique, bien peu est fait, par exemple concernant l'artificialisation du foncier agricole, dont l'équivalent de la surface agricole d'un département disparaît tous les 5 ans au profit de surfaces bâties, revêtues ou rendues impropre à la culture. Cette course à l'artificialisation des terres, pourtant « puits de carbone », en France mais également en Europe et dans le monde, conduit à une imperméabilisation des sols et compromet la fourniture des services écosystémiques rendus par les terres. Ainsi, la séquestration du carbone, la régulation du climat ou bien celle des crues ne sont plus assurées gratuitement par les sols. Cela revient finalement à indemniser des dommages qui auraient pu être évités ou minimisés simplement et à moindre coût.

# Des outils concrets au service de la lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est l'affaire de tous ! Il est nécessaire que l'ensemble des secteurs économiques, et plus largement les citoyens, agissent quotidiennement. C'est une responsabilité partagée par tous les secteurs dont par l'agriculture.

## Mieux gérer les risques

L'agriculture est un des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences du changement climatique. Les jeunes agriculteurs sont la première génération d'agriculteurs à pleinement réaliser les évolutions nécessaires face au changement climatique, tout en vivant au quotidien ce phénomène. Ils sont prêts à agir. Mais la mise en œuvre d'outils de prévention, ou encore des changements pratiques, nécessitent des moyens humains et financiers. Les outils de gestion des risques permettant de surmonter des dommages doivent aujourd'hui être rénovés, tout au moins perfectionnés.

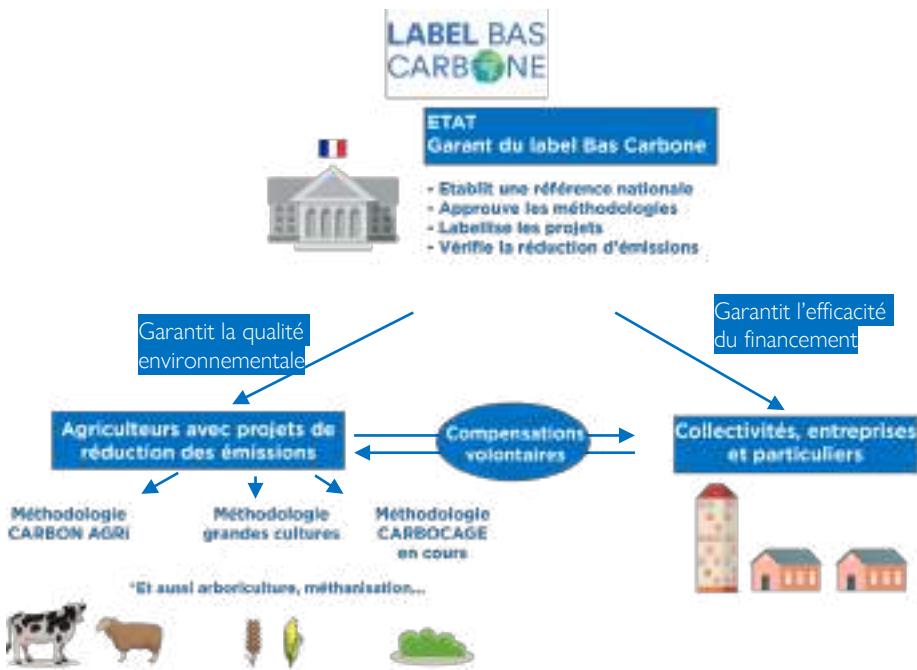
## Rémunérer les services environnementaux

Nous souhaitons également mettre en avant les Paiements pour Services Environnementaux : les agriculteurs, par leurs bonnes pratiques (implantation et entretien de haies, protection des polliniseurs lors des épandages, techniques culturales simplifiées, couverture maximale des sols etc.), permettent de protéger la biodiversité et les ressources. La reconnaissance de la profession comme une solution et non plus comme un problème redonne du sens au métier d'agriculteur.

## Valoriser le stockage de carbone

Nous pensons qu'il faut favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et de séquestration de CO2 en assurant un retour financier proportionnel à la réduction des émissions aux agriculteurs et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Pour permettre aux agriculteurs d'être acteurs de cette transition, il est nécessaire de développer une démarche simple et incitative. L'enjeu est de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs, en commençant par les jeunes, de valoriser toutes pratiques bénéfiques au climat. L'implication des acteurs économiques dans le label Bas Carbone sera la condition *sine qua non* à la réussite du projet.

Jeunes Agriculteurs a rejoint France CARBON AGRI Association et a soutenu l'émergence de ce label.



# Les agriculteurs, acteurs de la biodiversité

L'agriculture française entretient un lien étroit avec la biodiversité, du fait de l'importance des surfaces qu'elle couvre sur le territoire. En plus d'entretenir une diversité biologique importante au sein même de ce qui constitue son outil de production (diversité génétique, végétale et animale), elle est le support et le garant de l'existence de nombreux autres écosystèmes.

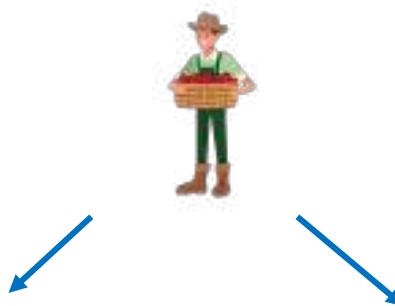
## Mobiliser tous les leviers de financement

Il nous semble essentiel que les bonnes pratiques puissent être rémunérées. Au-delà des paiements pour services environnementaux à mobiliser pour s'assurer que les aménagements pour la préservation de la biodiversité soient mis en œuvre le plus possible, la politique agricole commune a sa part à prendre : surfaces d'intérêt écologique, mesures agro-environnementales et climatiques, nouvelle conditionnalité et ecoschèmes sont autant d'outils qui pourront demain être le support de cette diffusion.

## Miser, sur le terrain, sur des outils et méthodes concrets

Pour Jeunes Agriculteurs, il est nécessaire de faire preuve de pédagogie et de pragmatisme en ce qui concerne la préservation de la biodiversité. Il faut encourager chacun à mettre en place des mesures simples et efficaces, en tenant compte des particularités locales, afin que tous puissent y souscrire. De la même manière, il est nécessaire de soutenir les changements plus profonds, à l'instar de l'agriculture de conservation, qui préserve la biodiversité invisible, mais non moins essentielle des sols.

### LES AGRICULTEURS SONT GARANTS DE LA BIODIVERSITE VIA...



#### LEUR PRODUCTION

**Les agriculteurs assurent le maintien de la diversité génétique en cultivant différentes variétés et en élevant différentes races.**



#### DES PRATIQUES DURABLES ET INNOVANTES

**Les agriculteurs, en mettant en place des bonnes pratiques sur leur exploitation, peuvent s'assurer de la préservation de l'écosystème agricole : plantation et entretien de haies, plantation de jachères mellifères, moindre travail du sol, maintien de prairies permanentes. Ce sont autant de services rendus par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.**



# Miser sur le développement des énergies renouvelables

La production d'énergie verte est aujourd'hui incontournable. C'est également une opportunité pour le monde agricole, l'exploitant n'est plus seulement agriculteur mais également énergiculleur. Cette activité, complémentaire de la première, est une source de diversification et donc de résilience pour les exploitations françaises.

Jeunes agriculteurs souhaite que des moyens soient déployés par les pouvoirs publics afin de promouvoir cette activité tout en mettant en place des garde-fous.



DEVELOPPER LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITS

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, Jeunes Agriculteurs renouvelle son souhait de préservation du foncier agricole et demande donc que les terres agricoles ne soient pas allouées à la production d'électricité en remplacement de la production agricole. Les toitures doivent être privilégiées lors de l'installation de panneaux. Cela étant, Jeunes Agriculteurs salue les travaux menés par l'ADEME en matière d'agrivoltaïsme. Cette solution prometteuse n'est cependant, pour l'heure, pas assez aboutie pour nous convenir pleinement. En effet, un certain nombre de garde-fous sont à mettre en place afin de garantir l'établissement d'un projet d'agrivoltaïsme complémentaire à l'activité première agricole et qui ne nuise ni à la production ni à la capacité de transmission de l'exploitation.

La méthanisation cristallise parfois des tensions à l'échelle locale. Jeunes Agriculteurs voudrait mettre en avant l'intérêt de la méthanisation agricole. En plus d'augmenter la capacité de stockage des effluents, elle permet leur hygiénisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant leur valorisation par la production d'engrais et de gaz renouvelable. Cependant, de nombreux projets n'ont pas encore abouti à cause de lourdeurs administratives. Il convient de s'assurer que l'agriculteur reste prioritairement producteur de denrées alimentaires de sorte à ne pas dépasser une limite de 15% d'approvisionnement par des cultures alimentaires.

DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION EN LEVANT LES LOURDEURS ADMINISTRATIVES

AVOIR UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE AGRICOLE

Le développement de l'énergie d'origine agricole doit aussi être une forme de valorisation des coproduits. Dans ce sens, la production de biocarburants est en effet un levier essentiel pour développer la résilience des agriculteurs en apportant une diversification importante à l'amélioration du revenu des exploitations.

En parallèle pour la filière biodiesel, JA estime nécessaire de développer un plan protéiné ambitieux et à la hauteur des besoins de l'alimentation française, tout en soutenant un plan « biocarburants » pour assurer la transition énergétique tout en préservant la production et les emplois en France.

# Produits phytosanitaires : une utilisation raisonnée pour une alimentation de qualité

Depuis plusieurs années, les attentes sociétales vis-à-vis de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse dans les cultures se font de plus en plus pressantes. Diminution, voire arrêt de leur usage, sont de fortes exigences citoyennes. Nous sommes également conscients de l'effet de certaines substances, aujourd'hui éliminées de nos pratiques, sur la dégradation des ressources naturelles. Les jeunes agriculteurs sont prêts à faire évoluer les pratiques, comme ils l'ont toujours fait, mais à la condition d'en avoir les moyens, d'être accompagnés et d'être assurés de la cohérence entre les coûts de production et la rémunération du producteur.

## Utiliser moins, utiliser mieux : promouvoir le Contrat de Solutions

Dans le but de répondre aux attentes citoyennes et aux défis de la préservation de l'environnement, Jeunes Agriculteurs s'est engagé au sein du Contrat de Solutions, porté par une quarantaine de partenaires (structures de recherche, organisations professionnelles, structures de formation, de conseil, etc.). Il s'agit d'une démarche collective pour identifier et diffuser des solutions innovantes pour la protection des cultures, afin de diminuer l'usage des produits phytosanitaires. Le premier contrat a été publié en 2018, il regroupe 100 fiches solutions parmi les 300 identifiées au cours de sa rédaction.

Diffuser ces solutions et engager la mise à jour régulière du Contrat, pour l'enrichir de nouvelles solutions.

## Envisager toutes les pratiques pour réduire la consommation de produits phytosanitaires

Afin de réduire efficacement la consommation de produits phyto, Jeunes Agriculteurs considère qu'il est essentiel d'avoir une approche technique et économique des enjeux. La recherche doit avancer en la matière afin de proposer aux agriculteurs des produits efficaces et abordables pour remplacer les molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement. Les agriculteurs ne doivent en aucun cas se trouver dans des impasses techniques qui mettraient en péril la production française autant sur les plans qualitatif que quantitatif.

Innover, expérimenter et promouvoir les pratiques permettant de réduire notre consommation de produits phytosanitaires, à l'instar de l'agriculture raisonnée et de la diversification des cultures.



# Mieux gérer la ressource en eau

La gestion de l'eau représente un enjeu économique et environnemental fort, qui doit être abordé avec bon sens. Selon les experts du GIEC, le changement climatique entraînera en France des épisodes pluvieux de plus en plus violents en hiver, provoquant des inondations et des dégâts environnementaux, tandis que les étés seront de plus en plus secs, favorisant les incendies et la raréfaction de la ressource.

Nous demandons que les retenues d'eau soient proportionnées à ces épisodes climatiques extrêmes. Cela doit permettre d'atténuer leurs effets négatifs pour l'environnement, tout en permettant de répondre aux besoins de chaque usager, dont l'agriculture fait partie.

## Plus de projets pour mieux protéger l'eau

Fertilisation raisonnée, couverture végétale des sols durant l'interculture ou mise en place de bandes enherbées sont autant de bonnes pratiques pour réduire l'impact de l'agriculture sur son environnement et notamment sur la ressource en eau.

L'irrigation et la mobilisation de la ressource en eau constituent une priorité pour notre agriculture en participant à la résilience de nos exploitations. Pour optimiser notre performance économique et environnementale, nous devons améliorer la gestion de l'eau dans les exploitations et à l'échelle territoriale. Jeunes Agriculteurs milite pour une politique pro-active avec des financements publics augmentés et des règles simplifiées en faveur du stockage de l'eau, une révision du cadre juridique et règlementaire pour permettre une cohérence des règles européennes et françaises, et une gouvernance améliorée qui assure un rééquilibrage des représentants agricoles dans les instances de la politique de l'eau.

Nous demandons que les projets de territoire pour la gestion de l'eau qui subissent actuellement des freins administratifs voient enfin le jour et qu'ils soient suivis par de nombreux autres.

Afin de favoriser les projets de jeunes agriculteurs ayant des besoins d'irrigation, nous proposons l'attribution de volumes d'irrigation supplémentaires pour les jeunes agriculteurs dont le projet démontre une création de valeur ajoutée ou d'emploi.

Nous défendons aussi l'innovation technologique et numérique pour limiter nos dépenses d'eau : agriculture de précision, sondes tensiométriques et irrigation au goutte à goutte sont autant de solutions pour assurer une utilisation durable de la ressource.

# L'innovation, pilier majeur de la transition

L'innovation a un rôle essentiel à jouer dans l'orientation de l'agriculture vers des systèmes résilients et diversifiés, sous réserve qu'elle soit adaptée au terrain et qu'elle reste au service de l'humain.

L'innovation en agriculture doit porter l'ambition d'amplifier l'orientation de l'agriculture vers des systèmes qui produisent en quantité et en qualité, qui préservent les écosystèmes, qui permettent la création de revenu et d'emplois, car l'agriculture est un acteur incontournable des transitions futures. L'appropriation de l'innovation par les agriculteurs est un enjeu majeur du renouvellement des générations.

Particulièrement, la contribution du secteur agricole à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique passe par le développement de pratiques innovantes sur les exploitations partagées par l'ensemble des acteurs agricoles dans les territoires. Les innovations doivent porter sur la gestion des ressources, la préservation de la biodiversité et plus généralement de nos écosystèmes et doivent permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que le stockage du carbone dans les sols.

## Développer les innovations

Une innovation constructive, inclusive et durable demande d'abord une vraie mobilisation de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

Des ressources humaines et financières conséquentes doivent être allouées à l'innovation, en comptant sur un engagement fort des pouvoirs publics afin de partager une stratégie globale sur l'innovation en agriculture.

Les démarches collectives, regroupant un ensemble diversifié d'acteurs de terrain dont les agriculteurs, favorisent l'émergence d'innovations dans les exploitations agricoles et doivent être valorisées. Il faut aussi raccorder l'ensemble des acteurs d'une chaîne de valeur dans la production d'innovations : chaque maillon apporte de multiples éléments qui permettent de reconsidérer une innovation dans son ensemble.





### Le rôle du CASDAR dans la structuration de l'innovation en agriculture

Le dispositif CASDAR s'est construit sur la volonté de la profession agricole de contribuer à un développement agricole réfléchi, partagé et durable au bénéfice de tous les agriculteurs. Il a pour objectif de structurer le développement agricole en France. Dans le contexte de la rédaction du futur Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2021-2027, il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans les transitions complexes futures : ce défi passe par la constitution d'un système de R&D agricole performant, privilégiant l'approche systémique des situations. Le PNDAR 2021-2027 doit permettre aux agriculteurs de répondre aux grands défis sociétaux en s'appuyant sur les enjeux d'autonomie alimentaire, de résilience des exploitations agricoles, de performance économique, environnementale et sociétale et d'innovation réactive. Les objectifs de recherche et d'accompagnement des agriculteurs pour la massification des innovations sur le terrain doivent reposer sur un travail multi-filières, multi-partenarial et multi-territorial.

### Diffuser les innovations et accompagner les agriculteurs dans leur appropriation

En étant au cœur des processus d'adoption et de diffusion des innovations, les agriculteurs doivent être accompagnés dans leurs démarches de transition. L'accompagnement à la fois technique et financier est une condition forte pour développer les innovations sur le terrain et ainsi pouvoir les massifier.

Nous encourageons la création d'un droit à l'expérimentation, c'est-à-dire la possibilité de mettre en place sur son exploitation de nouvelles pratiques réputées apportant une amélioration économique, sociale ou environnementale, tout en ayant la possibilité de disposer d'un filet de sécurité.

Il est essentiel d'accompagner par la formation initiale et continue, l'ensemble des acteurs du monde agricole dans l'adoption des innovations, mais aussi par une combinaison de leviers fiscaux, notamment financiers.

### Le numérique au cœur de l'innovation en agriculture

Tout en permettant l'acquisition et la diffusion de nombreuses données à l'origine de la création de nouvelles connaissances et méthodes, les innovations du numérique transforment aussi directement la production agricole elle-même ainsi que les services à l'agriculture et les relations entre acteurs.

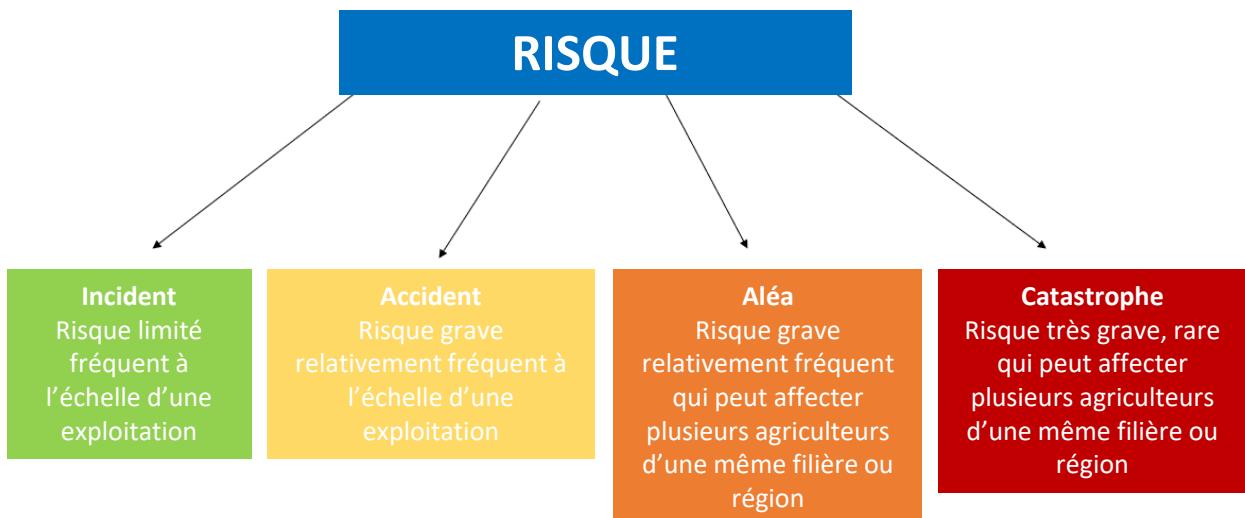


### 3. Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation

## Constats

L'agriculture française est dans une situation de fragilité sans précédent, dans un contexte de libéralisation des marchés, d'instabilité des politiques agricoles, de changement climatique et de crises sanitaires. Ce climat général rend les jeunes agriculteurs d'autant plus sensibles aux risques compte tenu des investissements conséquents réalisés dans le cadre d'une installation et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'avenir de l'entreprise : absence du chef d'exploitation, perte de marchés, endettement, etc.

Un risque est un évènement aléatoire, identifiable et anticipable, pouvant venir perturber le fonctionnement d'une exploitation agricole de façon ponctuelle ou durable. Son intensité varie selon des facteurs internes ou externes à l'exploitation. Les risques peuvent s'additionner et/ou se multiplier. Il existe une typologie des risques.



Pour définir sa stratégie d'entreprise, l'agriculteur doit intégrer tous les risques susceptibles de peser sur son exploitation. Les risques identifiés sont de plusieurs natures :

- Les risques impactant la production (climatique, sanitaire, environnemental, par exemple) ;
- Le risque de prix ou de marché ;
- Le risque institutionnel ;
- Le risque financier ;
- Les risques humains et personnels ;
- Les risques patrimonial et fiscal ;
- Les risques sociétal et médiatique ;
- Le risque numérique.

Ces risques rendent complexe toute prise de décision. Cela induit, selon la personnalité et la situation de chaque exploitant, mais aussi selon son environnement (zone vulnérable, zone défavorisée, zone AOC/AOP, zone de montagne, etc.), des stratégies d'exploitation différentes pour faire face aux risques, façonnant un paysage agricole très varié.

Dans son rapport d'orientation 2017 « Anticipons aujourd'hui pour gérer les risques demain », JA a souhaité donner une vision ambitieuse de la gestion des risques agricoles afin de répondre à de multiples défis, notamment les risques impactant la production, le risque de prix ou de marché et les risques humains et personnels, permettant de maintenir le modèle d'installation d'exploitations durables et l'agriculture familiale promues par JA, ce rapport plaide pour une meilleure implication de la profession, plus d'outils de prévention, de protection des productions et des revenus agricoles et pour une fiscalité avantageuse. Il est indispensable d'appréhender ces outils de manière complémentaire afin de permettre à un maximum d'agriculteurs et un maximum de filières de trouver une ou plusieurs solutions de gestion à leurs risques.

## Développer une culture de la gestion des risques fondée sur la prévention, la formation et la gestion

---

### Définir une stratégie ambitieuse à l'échelle européenne

Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la Pac, en premier lieu, a un rôle primordial et doit permettre le renforcement et le développement d'outils de gestion face à l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques. Ils doivent être fortement incitatifs (associant des mécanismes publics et privés et sécurisant la capacité d'entreprendre des agriculteurs), complémentaires, et financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découpées (tout en conservant un soutien de base) :

- **Renforcer les outils assurantiels** et les rendre plus attractifs pour lutter contre les aléas climatiques ;
- **Renforcer les fonds de mutualisation** pour gérer les risques sanitaires, environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections), climatiques, mais également les aléas économiques par un outil de stabilisation des revenus ;
- **Mettre en place un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières**, en cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre. La prochaine programmation de la Pac pourra permettre de mettre en place le premier Instrument de Stabilisation du Revenu (ISR), avec la possibilité désormais ouverte de créer un ISR sur la betterave sucrière pour les régions Grand Est, Hauts-de-France et Île de France (sous réserve de validation par la Commission européenne).

**Au-delà de la Pac, le volet fiscal ne doit pas être sous-estimé.** Nous proposons la mise en place d'une Dotation unique épargne et transmission (DUET) qui aura vocation à aider l'agriculteur tout au long de sa carrière afin de constituer une épargne de précaution défiscalisée. La création de la dotation pour épargne de précaution est une première étape. Il est désormais nécessaire d'en permettre sa cession pour faciliter la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur.

## Renforcer la formation et la prévention

**Formation** : la gestion des risques ne peut s'envisager sans avoir développé au préalable des formations solides pour sensibiliser les agriculteurs à l'anticipation et la gestion des risques. Il est indispensable de systématiser les formations à la gestion des risques dans le cadre de la formation initiale et de se former tout au long de la vie grâce à une offre de formation rénovée, mieux adaptée.

**Prévention** : ce point clef doit être la première étape de la gestion. Selon les filières et les régions, des outils techniques peuvent être mis en place sur une exploitation. Les pouvoirs publics doivent soutenir et encourager les investissements de prévention sur les exploitations pour gérer les risques agricoles. Les jeunes agriculteurs ayant investi dans des outils de prévention (irrigation, filets anti-grêle, diversification des assolements, etc.) doivent pouvoir bénéficier d'un avantage financier par exemple sur la cotisation d'assurance en gardant les mêmes niveaux de garanties.

JA souhaite qu'un plan de gestion des risques soit rendu obligatoire pour tout projet d'installation. Il orientera le jeune installé vers les outils de gestion adaptés à sa situation, incitant fortement à souscrire à au moins un outil en lien avec le maintien d'une production ou d'un revenu suffisant. Jeunes Agriculteurs travaille actuellement à la création d'un diagnostic de gestion des risques.

## La réforme de la gestion des risques climatiques

---

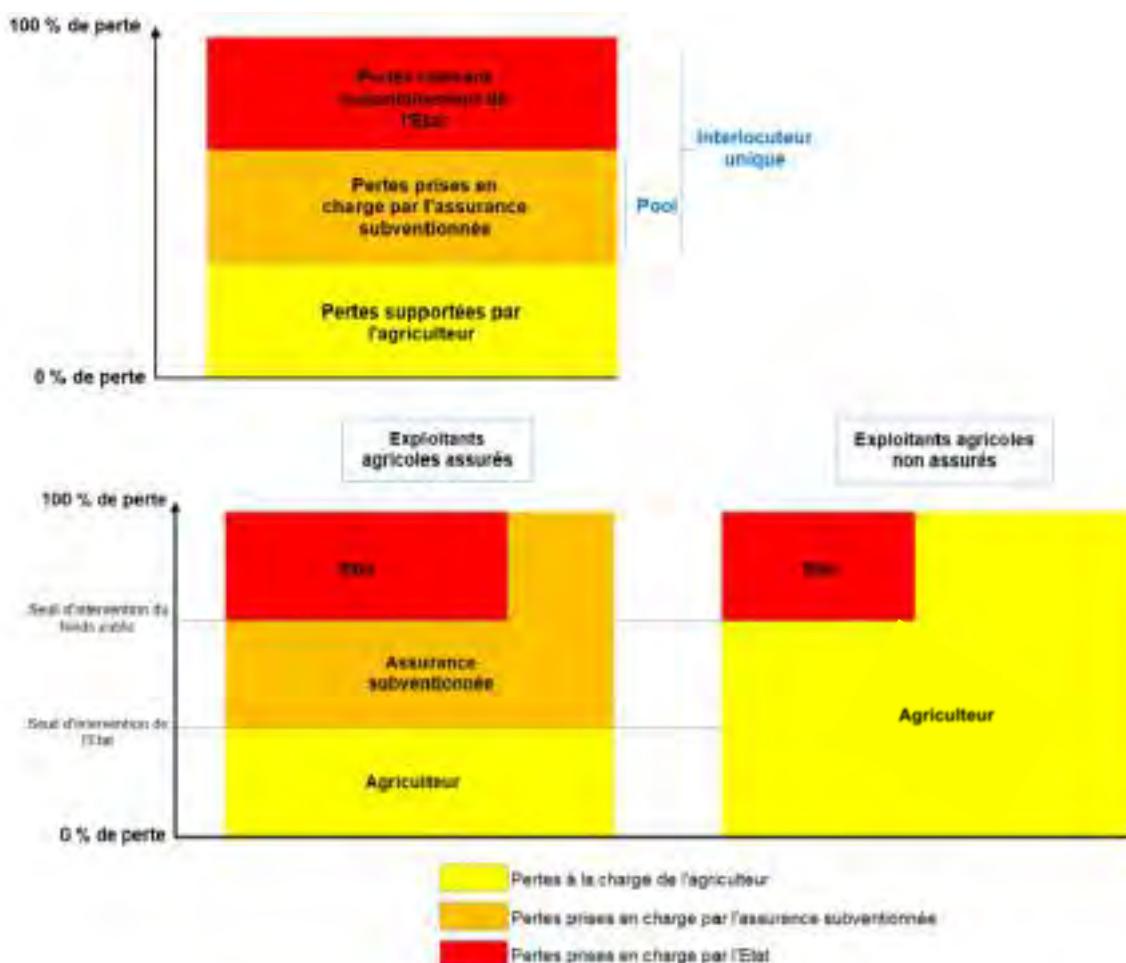
Les risques climatiques prennent aujourd'hui de plus en plus d'ampleur. Ils impactent les exploitations sur les volumes, la qualité des produits et les fluctuations de prix sur les marchés. Les exploitations spécialisées sont plus sensibles aux évènements climatiques. Il faut également prendre en compte les effets du changement climatique et l'augmentation des épisodes climatiques défavorables d'ampleur inhabituelle dans la rénovation de la politique de gestion des risques climatiques.

Par ailleurs les outils existants démontrent aujourd'hui leurs limites. Le ministre de l'Agriculture a donc lancé le 31 octobre 2019 une concertation sur la réforme de la gestion des risques climatiques. JA rappelle ici les propositions formulées dans le cadre de ce chantier :

- **Renforcer la prévention et la formation** : l'investissement dans la prévention et le développement de la R&D sont un enjeu pour mieux appréhender les risques climatiques demain. Au-delà des investissements il est nécessaire d'accentuer la formation des agriculteurs, et ce dès le plus jeune âge, afin de leurs permettre d'appréhender au mieux les risques, particulièrement climatiques.

- **Rénover les outils d'indemnisation :** le régime des calamités comme le régime assurantiel doivent être rénovés en profondeur. La vague de gel sans précédent de 2021 nous l'a démontré et conduit à l'inévitale et nécessaire réforme des outils d'indemnisation des risques climatiques en agriculture. Cette réforme est demandée de longue date par Jeunes Agriculteurs. Le lancement des Varenne de l'eau suite au gel de 2021 a permis, dans le cadre du groupe de travail n°1 piloté par le député Frédéric Descrozaille, d'aboutir à des propositions concrètes conformes dans leur articulation aux propositions portées par JA. En matière d'assurance récolte, nous sommes favorables à ce que les contrats d'assurance soient mutualisés avec un maximum d'assurés afin de répartir le risque et pérenniser le fonctionnement du système assurantiel sur tout le territoire. Ces travaux sont aujourd'hui en passe d'être traduit dans la loi et nous serons vigilants à ce que chaque agriculteur puisse demain avoir accès à une indemnisation minimale en cas de risques catastrophique.

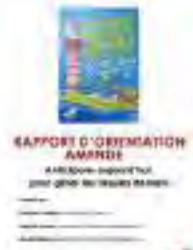
Explication schématique du fonctionnement du nouveau dispositif d'indemnisation des risques climatiques en agriculture (version initiale du projet de loi). Le schéma ci-après précise le fonctionnement du dispositif envisagé pour les agriculteurs assurés en MRC et les agriculteurs non assurés :



- **Rénover la gouvernance de la gestion des risques climatiques** : pour d'aller plus loin en matière de gouvernance, JA avait proposé de remplacer le CNGRA par un nouvel organe de gouvernance avec des missions étendues, afin qu'il ne se limite plus à ne traiter que des dossiers d'indemnisation. Le projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture est une première étape importante puisqu'il crée à l'intérieur du CNGRA la Commission d'orientation du développement des assurances récolte (CODAR). Si sa composition, son organisation et le contenu de ses missions doivent être précisées par décret il est déjà acté qu'il doit permettre de partager le suivi de la mise en œuvre du dispositif, le suivi de l'évolution de la diffusion de l'assurance MRC, les éventuels besoins d'ajustement, y compris budgétaires, de mise en place de nouvelles offres expérimentales, et tous les sujets permettant de calibrer au mieux le partage du risque nécessaire entre l'Etat et les entreprises d'assurance pour favoriser l'adaptation au changement climatique, la résilience des exploitations face aux aléas, et plus largement la transition agroécologique de notre agriculture.

Il est également nécessaire de faire évoluer la moyenne olympique à 10 ans et d'appliquer pleinement omnibus.

Nos propositions sur la gestion des risques dans  
notre Rapport d'Orientation 2017





Assurer le  
renouvellement des  
générations en  
agriculture

## 4. Des politiques publiques fortes à l'installation pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires

### Constats et chiffres clés

La souveraineté alimentaire est une nécessité. Encore faut-il que des jeunes en nombre puissent se tourner vers le métier d'agriculteur, et aller au bout de leur projet, qu'ils soient fils et filles de paysans ou non.

#### L'enjeu démographique du renouvellement des générations en agriculture

L'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs est un enjeu majeur des territoires. La démographie agricole actuelle est préoccupante et le nombre d'agriculteurs repreneurs d'exploitations ne compense actuellement pas celui des départs à la retraite.

**52**  
**ANS**

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2016  
(soit 11 ans de plus que l'ensemble des actifs)

**45%**

de la population agricole d'aujourd'hui sera en  
âge de partir à la retraite en 2027

Le renouvellement des générations en agriculture est donc une priorité. Et il n'est atteignable que grâce à des politiques d'aide à l'installation et à la transmission adaptées.

#### Profil type des porteurs de projet : diversification des profils

Les statistiques avant et après installation démontrent une part non négligeable de femmes et une majorité de profils non issus du milieu agricole. Si la transmission familiale ne doit pas se perdre, cette diversification des profils est à encourager dans le cadre d'un accompagnement humain et financier pour se professionnaliser et se sécuriser. Il s'agit notamment de la Dotation Jeunes Agriculteurs, aide historique que Jeunes Agriculteurs a impulsé en 1973 et n'a eu de cesse d'améliorer.



## Profil type des nouveaux installés

### 5 filières

captent plus  
des 2/3 des installations  
(grandes cultures,  
viticulture, bovins lait,  
bovins viande et  
polyculture-élevage)

71%

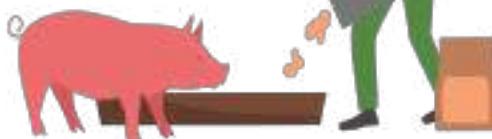
des installés  
ont moins de 40 ans

12 508

installations en 2020

40%

des installés sont  
des femmes



Source : Chiffres utiles MSA

## Dotation Jeune Agriculteur : un outil gagnant pour l'installation

Ouvert à tous, le dispositif d'aide à l'installation accompagne chaque année des milliers de porteurs de projet à l'installation comme chef d'exploitation agricole. L'accompagnement financier prend différentes formes. La Dotation Jeune Agriculteur, co-financée par le fonds européen agricole pour le développement rural et l'Etat et les collectivités, en est son fer de lance.

34%

des bénéficiaires  
sont Hors Cadre Familiaux

4829

DJA en 2020

32 711€

montant moyen de la DJA

99%

encore en activité 5 ans après



Source : Comité National  
Installation-Transmission

## Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe et soutenir des exploitations durables

**Le renouvellement des générations doit être considéré comme la première des priorités en Europe.** Jeunes Agriculteurs rappelle la nécessité de mettre en place une politique ambitieuse à l'installation et à la transmission à l'échelle européenne et obligatoire dans tous les Etats membres. Une politique qui doit s'accompagner d'un budget et d'outils à la hauteur des enjeux.

A ce titre, JA salue l'affichage inédit en faveur des jeunes agriculteurs dans les objectifs formulés par la Commission européenne en vue de la réforme de la Pac post-2020 : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales ». Objectif qui s'est concrétisé par une hausse du budget, souhaitée par JA, dans le Plan Stratégique National Français.

Nous rappelons aussi notre attachement à **l'élaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif** (voir fiche n°7), adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et l'exclusion des retraités.



## Assurer le renouvellement des générations en agriculture

L'Europe doit définir le fonctionnement des générations et permettre la première des générations à travers la recherche d'avenir, au lieu d'une politique d'installation d'entreprise, obligatoire dans tous les Etats membres.



Sanctuariser un budget dédié mais qui doit être capable d'augmenter pour s'adapter aux réels besoins

**Encadrer le centre et assurer des critères déterminants et cohérents pour les jeunes agriculteurs dans tous les marchés communautaires d'exploitation (jeunes agriculteurs, personnes chargées de la gestion des exploitations familiales, agriculteurs en transition, investissements, etc.)**

**Assurer une meilleure harmonisation**  
entre les aides en PAC et les aides régionales

**Premier pilier de la PAC : majorité des aides pour les jeunes agriculteurs**  
Aide forfaitaire d'installé par actif (durant les deux premières années d'installation pour toute la famille effectuée par un jeune agriculteur de moins de 40 ans)

**Deuxième pilier de la PAC : aides à l'installation (DJA) pour les jeunes agriculteurs**  
Aide spécifique d'accompagnement à l'installation et au fonctionnement équitable reposant sur un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales.

### Définition du jeune agriculteur

Pour JA, il est important de cibler les véritables agriculteurs dans la distribution des aides, il en va de même pour les jeunes agriculteurs. Le jeune agriculteur doit répondre à la définition suivante :

- Être âgé de moins de 40 ans
- Être installé depuis moins de 5 ans
- Formuler la demande avant l'âge de 40 ans
- Avec un diplôme de niveau IV agricole (ou justifier d'une équivalence)
- Avoir suivi le dispositif d'accompagnement à l'installation

Les jeunes agriculteurs sont à différencier des nouveaux agriculteurs dont la définition répond aux mêmes critères si ce n'est qu'ils sont âgés entre 40 et 50 ans.

Clés de répartition des aides pour les installés, telles que défendues par Jeunes Agriculteurs :

Aides	Public	18 - 40 ans		40 - 50 ans		Plus de 50 ans Installés depuis moins de 5 ans
		Installés depuis moins de 5 ans	Sans dispositif JA	Installés depuis moins de 5 ans	Sans dispositif JA	
P1 Paiement jeune	X					
P2 DJA	X					
Aides Pac hors installation	X	X		X	X	X
Aides régionales et territoriales	X			X		

#### **Aide à l'installation : Nécessité d'un socle commun concerté entre les régions**

Suite à l'arbitrage rendu par le Premier ministre confiant aux Régions la gestion des aides non surfaciques du deuxième pilier de la Pac, dont l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, JA mène un travail avec Régions de France et les chambres d'agriculture pour réfléchir à la DJA de demain dans le cadre de la mise en œuvre de la Pac.

Ce dispositif est crucial pour l'installation en agriculture et son efficacité n'est plus à prouver. Aujourd'hui, pas moins de 99% des porteurs de projet en ayant bénéficié sont toujours en activité cinq ans après leur date d'installation. Jeunes Agriculteurs le fait continuellement évoluer pour qu'il s'adapte au mieux et en permanence aux besoins des jeunes qui souhaitent se lancer dans le métier d'agriculteur.

Pour que cette réussite perdure et pour que les futurs agriculteurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé mais équitable quel que soit le territoire sur lequel ils s'installent, nous réaffirmons ici la nécessité d'un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales.

# Pour une politique d'accompagnement tout au long de la carrière

Pour pouvoir infléchir la tendance démographique actuelle, il faut se donner l'ambition d'un accompagnement humain fort, adapté à la diversité des nouveaux entrants.

Deux leviers prioritaires pour répondre au défi du renouvellement des générations :

- **Professionnalisation** : Le métier évolue et est plus exigeant qu'auparavant. Aujourd'hui, pour être agriculteur, il faut être un véritable entrepreneur ;
- **Simplification** : Les porteurs de projet sont habitués à des procédures fluides. Le dispositif ne doit plus être ressenti comme un simple outil administratif.

## Professionnaliser les futurs chefs d'entreprise agricole

Aujourd'hui, le métier d'agriculteur peut être exercé de manière professionnelle ou non. Jeunes Agriculteurs pense que l'agriculteur est, dès son projet d'installation, un entrepreneur. C'est une personne qui considère le risque, assurable, qu'elle prend au regard de l'incertitude et non assurable, dont le profit en est la contrepartie. Il n'y a aucune contrainte pour pouvoir exercer le métier d'agriculteur. Il est un des seuls métiers pour lequel aucun diplôme n'est nécessaire pour s'installer. Le métier de chef d'entreprise agricole est pourtant un métier complexe, qui doit être réservé à des professionnels qualifiés et formés car le risque est notamment de voir des cessions d'activité précoces face aux potentielles difficultés..

**Jeunes Agriculteurs a demandé que les aides à l'installation soient accessibles avec un diplôme de minimum niveau 4 agricole. Le Gouvernement a répondu favorablement en décembre 2021. Le travail doit continuer en faveur d'une dynamique de croissance du nombre d'installations tout en garantissant leur professionnalisation.**

## Enrichir le Point Accueil Installation de missions sur la formation et la transmission : le PAFIT

Aujourd'hui, le dispositif à l'installation, tel qu'il s'est créé au fil du temps, amène une complexité pour les porteurs de projet, dirigés de conseiller en conseiller, voire de structure en structure. Aujourd'hui, Jeunes Agriculteurs travaille pour simplifier et compléter ce dispositif pour qu'il accompagne dans les meilleures conditions possibles, un maximum de porteurs de projet.

Jeunes Agriculteurs propose des évolutions majeures par rapport au dispositif actuel, avec la mise en place du Point Accueil Formation Installation Transmission, le PAFIT :

- **Une seule entité** en charge de coordonner les différents dispositifs « installation » et « transmission » mais qui propose également un suivi durant la carrière afin :
  - **de faire converger l'offre et la demande**, entre cédant et repreneur, au même endroit ;
  - **et d'améliorer sa visibilité**.
- **Avec l'intégralité des acteurs**, parties prenantes du renouvellement des générations en agriculture, pour favoriser l'hybridation des compétences en créant un cadre partenarial afin :
  - **d'optimiser les fonds publics** ;
  - **et d'apporter la meilleure réponse possible** au porteur de projet.
- **Un seul conseiller référent** à chaque période délicate de la carrière, de proximité, toujours disponibles, pour simplifier l'accompagnement tout en étant personnalisé pour chaque porteur de projet :
  - **un conseiller référent « installation »** qui est l'interlocuteur privilégié du porteur de projet, de l'accueil installation, jusqu'à la fin du suivi post-installation ;
  - **un conseiller référent « transmission »** qui est l'interlocuteur privilégié de l'agriculteur de son rendez-vous mi carrière jusqu'à la transmission.
- **Et un porteur de projet** au cœur de son accompagnement, se préparant à être un vrai entrepreneur.

# Promouvoir le métier

## Notre vision

Nous pensons que les métiers de l'agriculture et de l'alimentation sont des métiers d'avenir, ouverts aux jeunes et porteurs de sens. Ils sont le socle de notre souveraineté alimentaire, créateurs de richesse dans nos territoires, pionniers de la transition écologique.

Il existe selon nous plusieurs cibles prioritaires, car elles sont au cœur de leurs questionnements sur leur orientation. Nous devons montrer que chacun peut trouver sa place, en fonction de son profil, de ses compétences, de ses attentes et de son environnement dans notre secteur :

- Nous voulons prouver aux jeunes issus du milieu agricole qu'il existe une autre réalité que celle qu'eux et leurs proches ont connus ;
- Nous voulons éveiller les jeunes non issus du milieu agricole et les pousser à s'orienter dans notre secteur en travaillant sur l'image de notre secteur et sur leur perception actuelle du monde agricole ;
- Nous voulons rassurer et informer les parents, les professeurs et les éducateurs car ils ont une position de prescripteurs. Ils sont des acteurs déterminants dans les choix d'orientation des enfants ;
- Nous voulons attirer les publics en reconversion professionnelle et les pousser à se tourner vers notre secteur en soulignant les opportunités et en les rassurant vis-à-vis des différents freins.

## Nos propositions :

- Pérenniser une communication nationale de promotion des métiers incluant de la publicité tout en se mettant à disposition de l'Education nationale
- Avoir une stratégie forte d'orientation incluant l'agriculture pour, d'une part des élèves du secondaire, et, d'autre part, les publics en reconversion
- Reconquérir un lien fort entre les Français et leur agriculture en développant les rencontres avec les agriculteurs



## 5. Mener une politique ambitieuse en faveur de la transmission

### Constat et enjeux

La transmission est un des angles morts des politiques agricoles

Il s'agit pourtant d'un sujet de haute importance, autant d'un point de vue macro-économique, pour la préservation du tissu productif français, qu'au niveau individuel, puisque nous avons pu identifier que le besoin d'accompagnement devait se faire autant sur un plan économique que fiscal.

**58 %**

des agriculteurs ont 50 ans ou plus en 2021 (+ 6 points depuis 2010). La part des agriculteurs de 60 ans ou plus est passée en dix ans de 20% à 25%

**2/3**

des futurs retraités n'ont pas identifié de repreneurs, alors qu'ils détiennent  $\frac{1}{4}$  de la SAU : risque de perte de foncier, d'agrandissement et de simplification des systèmes

*Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*

Il n'est malheureusement pas suffisant de miser sur la bonne volonté des cédants qui ont besoin à la fois d'incitations et d'aide face aux freins structurels. C'est pourquoi nous devons nous munir de nouveaux outils pour faciliter les transmissions et la libération du foncier, encourager et améliorer les conditions de départ à la retraite et limiter la spéculation sur le prix de l'exploitation.

Durant le prochain quinquennat, des propositions pour réinventer l'accompagnement humain et financier des cédants doivent voir le jour. Pour les concrétiser, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs concernés par le renouvellement des générations et la transmission des exploitations se concertent.

Pourquoi investir sur le sujet de la transmission ?

- **Transition agroécologique** : le moment de reprise d'une exploitation est souvent le plus propice pour des transformations sur une ferme. Accompagner des transmissions sereines et ambitieuses serait donc un levier puissant pour la transition agroécologique en misant sur la jeunesse face au changement climatique.
- **Economie et chômage** : les nombreux départs à la retraite peuvent également se présenter comme une opportunité pour des milliers de jeunes et publics en reconversion ou non, dans un contexte de chômage encore élevé.
- **Social et humain** : transmettre une exploitation sur laquelle on a travaillé toute une vie peut être une épreuve psychologique, surtout lorsqu'elle se fait dans une situation économique difficile. Un accompagnement permettrait d'aider le cédant et le jeune dans cette période charnière.
- **Souveraineté alimentaire** : alors que les potentiels départs à la retraite d'ici 5 ans représenteraient une perte de  $\frac{1}{4}$  de la SAU, l'enjeu sur notre capacité à produire est considérable.

Pour cela, 3 grands axes ont été identifiés : réinventer une politique de repérage, de sensibilisation et de mise en relation des cédants ; pouvoir évaluer la durabilité économique, sociale et environnementale de l'exploitation ; créer un environnement fiscal/social incitatif.

# Réinventer une politique de repérage, de sensibilisation et de mise en relation des cédants

## Donner les moyens aux acteurs de terrains de mener des actions de repérage et de sensibilisation des cédants

Pour amener les cédants à rentrer dans un processus de transmission, il est important de sensibiliser les agriculteurs tout au long de leur carrière pour qu'ils se préparent à cette échéance. Pour cela nous devons nous appuyer sur les acteurs du territoire qui travaillent quotidiennement avec les futurs cédants et leur rappeler qu'ils jouent un rôle primordial dans la question de la transmission. Cela implique des échanges réguliers entre ces organismes et les points d'accueil des porteurs de projets pour avoir une vision plus fine des tendances de transmission dans un département ou une région. **Le dispositif public de demain doit avoir les capacités de coordonner ces actions en lien avec tous les acteurs.**

## Renforcer le rôle de la DICAA sur tout le territoire comme outil pivot du repérage des cédants

### *La DICAA c'est quoi ?*

La Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole est un des outils utilisés pour le repérage des exploitants susceptibles de transmettre. Quatre ans avant l'âge requis pour bénéficier de la retraite, les futurs cédants sont informés par la MSA de l'obligation de signaler leur intention de cesser leur exploitation.

### *Quel but ?*

Le retour de la DICAA est très faible sur la grande majorité des départements du territoire (de l'ordre de 20%). Cependant, dans certains départements les taux de retours avoisinent les 70%. Chez ces derniers, la DICAA est le système pivot du repérage cédant. Si elle n'est pas toujours suffisante pour pousser un cédant à transmettre, elle permet de faciliter considérablement la tache de repérage et de sensibilisation sur un territoire et peut très facilement être complétée avec des actions de terrain. **Aujourd'hui le dispositif DICAA est en dormance alors qu'il pourrait devenir l'outil pivot du repérage des cédants. Une volonté politique est nécessaire pour le réactiver sur tout le territoire.**

## Créer une base de données croisées entre les acteurs du territoire pour faciliter la cartographie des cédants

Les données sont au cœur de la performance d'une politique de repérage et de sensibilisation. Aujourd'hui trop de cédants sont invisibles car les acteurs de territoires ne souhaitent pas partager des informations cruciales sur la transmission. **Il est temps de donner à notre dispositif public les moyens pour recenser et cartographier correctement les agriculteurs et les futurs cédants.**

## Restructurer le répertoire départ installation (RDI)

Le monde agricole dispose d'un outil formidable, le répertoire départ installation, qui permet aux cédants de trouver un jeune à qui transmettre leurs exploitations. **Malheureusement cet outil est vieillissant, peu attractif et mal intégré dans le dispositif d'accompagnement des cédants.**

# Evaluer la durabilité économique, sociale et environnementale de l'exploitation

## Faire du diagnostic de l'exploitation un outil national

Donner les moyens à nos cédants d'évaluer correctement leur outil de production, c'est les préparer à une transmission réussie. **Une analyse rigoureuse de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'exploitation permettra de poser des bases saines de négociations entre cédants et repreneurs.** Pour que ce diagnostic puisse porter ses fruits, il faut s'inscrire dans une démarche tenant compte des aspects humain liés à la transmission. Certains sujets sont très sensibles, il est donc important de prendre le temps nécessaire. Nous préconisons de présenter ce diagnostic sous la forme d'un diagnostic AFOM.

## Créer une méthode d'évaluation de la valeur de l'exploitation

Il est important d'avoir un outil d'évaluation de la valeur pour aider le cédant dans sa prise de décision. Nous faisons le constat aujourd'hui que le prix de cession de l'exploitation est librement déterminé par les cédants. Ils ont le choix de se référer ou non à des méthodes d'évaluation partagées et validées. En conséquence chacun se réfère à la valeur qu'il juge acceptable. Pour cela nous devons mener des travaux approfondis en matière d'évaluation de l'entreprise agricole afin d'éviter des dérives.



# Créer un environnement fiscal et social incitatif

## Créer des mesures fiscales et sociales incitatives pour que le cédant rentre dans un processus de transmission

Des solutions de financement local peuvent être trouvées avec les Régions et Départements pour se coordonner avec les différents dispositifs d'aides de l'Etat, des collectivités et des partenaires sur les territoires et ainsi mettre en œuvre des projets locaux.

Il est également nécessaire de s'appuyer sur une base commune au niveau national de sorte à :

- créer des systèmes de bonus/malus fiscaux en faveur des cédants qui transmettent à un jeune plutôt que de favoriser l'agrandissement ;
- soutenir des mesures fiscales et sociales pour les cédants transmettant à des jeunes, complémentaires aux bonus/malus (transmission de l'épargne de précaution, abattement fiscal, préretraite etc.).

## 6. Faciliter la préservation du foncier et l'accès à la terre agricole pour ceux qui produisent l'alimentation

### Constats et chiffres clés

JA souhaite une réforme foncière qui ait comme colonne vertébrale le renouvellement des générations d'agriculteurs par un ensemble d'outils en faveur de l'installation et la transmission. Une telle loi n'a pas vu le jour sous le présent quinquennat, pourtant il y a urgence à agir. Seule une volonté politique forte permettra de définir l'avenir de l'orientation du foncier agricole.

En attendant, malgré une proposition de loi d'urgence visant à lutter contre les dérives du phénomène sociétaire, les dérives et contournements prennent de l'ampleur, nous éloignant ainsi un peu plus chaque jour d'un modèle vertueux synonyme d'agriculteurs nombreux et d'une alimentation de qualité.

L'agriculture est aujourd'hui à un tournant majeur dans son histoire : d'ici 10 ans plus de la moitié des chefs d'exploitation auront cessé leur activité. Le foncier agricole est au cœur de cette mutation profonde que connaît et va connaître encore demain l'agriculture française.

La terre agricole est l'objet de toutes les convoitises : agrandissement des exploitants déjà en place, artificialisation, énergies renouvelables, installation de jeunes agriculteurs, etc. Pour Jeunes Agriculteurs l'installation de jeunes nombreux et formés est la première des priorités. Afin de préserver les terres agricoles et d'installer des jeunes nombreux nous devons dès maintenant relever de nombreux défis.

**269 000 km<sup>2</sup>**

Surface agricole utile (SAU) en France en 2020

**49 %**

du territoire métropolitain. Alors qu'elle diminue régulièrement depuis 50 ans, la SAU varie peu entre 2010 et 2020 (-1 %)

**50 hectares**

Superficie moyenne gagnée par les exploitations en 50 ans en France métropolitaine

**69 hectares**

Superficie moyenne en France métropolitaine en 2020. C'est 5 hectares dans en outre-mer

Lexique :

(FN)SAFER: (Fédération nationale des) Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : surface agricole utile

PLU(i) : plan local d'urbanisme (intercommunal)

CDPENAF : commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers

PADD : projet d'aménagement et de développement durable

SAUR : Surface Agricole Utile Régionale

SDREA : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

CDOA : Commissions Départementales d'Orientation Agricole

# Préserver les terres agricoles

L'artificialisation n'est qu'une cause parmi d'autres de la diminution du foncier agricole, et on ne peut par exemple ignorer la problématique des friches. La loi climat et résilience a permis d'acter des avancées en matière d'artificialisation des terres agricoles.

## La Loi Climat et Résilience : les avancées en matière d'artificialisation

Cette loi a permis plusieurs avancées, comme par exemple :

- La définition de l'artificialisation et la définition des friches par la loi ;
- L'inscription dans la loi d'objectifs chiffrés en matière de réduction de l'artificialisation : tous les dix ans, l'artificialisation doit donc être divisée par deux ;
- Le renforcement des pouvoirs de la CDPENAF avec désormais une possibilité de saisine pour tous les PLU(i) ;
- Obligation de couverture végétale ou photovoltaïque pour certaines catégories de parkings, etc.

## Affirmer demain un principe de protection des terres agricoles

Afin d'infléchir durablement l'artificialisation des terres agricoles, il importe de poser un principe de protection des terres agricoles à l'instar des exigences existantes à l'égard de la biodiversité et de la forêt. Cet objectif passe notamment par :

- un classement systématique des biens à vocation agricole en zone A des PLU car il s'agit avant tout d'un espace de production de biens agricoles et alimentaires,
- un équilibre des représentants à préserver et un besoin de renforcement des missions et du poids des CDPENAF qui doivent pouvoir être consultées sur des projets d'aménagement générant des mesures de compensation écologique ayant un impact sur l'agriculture. Une évolution de l'avis simple des CDPENAF vers des avis conformes doit être envisagée pour tous les projets qui conduisent à un changement de destination.

## Pas de photovoltaïque au sol : ne pas créer une artificialisation masquée des terres agricoles

L'artificialisation des terres agricoles prend des formes multiples et répond à des besoins différents, comme le développement des énergies renouvelables. La profession agricole est favorable à leur développement dans le cadre d'un mix énergétique qui s'inscrit dans la transition écologique. Jeunes Agriculteurs souhaite y prendre pleinement part. Mais cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de l'activité agricole. L'exploitant doit rester avant tout un producteur agricole et non un producteur d'énergie.

La loi climat a validé le fait, pour les dix ans à venir à compter de l'entrée en vigueur de la loi, qu'un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée.

Si la production d'énergie photovoltaïque sur le toit des bâtiments agricoles est à encourager, la production d'électricité à partir de l'énergie solaire ne doit pas conduire à l'immobilisation longue et à l'artificialisation masquée d'hectares de terres agricoles ou à une diminution du potentiel de production agricole.

Jeunes Agriculteurs a adopté en 2021 sa doctrine en matière d'agrivoltaïsme. Nous n'acceptons le photovoltaïque sur terres agricole qu'à condition que nous ayons la garantie que ces projets répondent à la définition proposée par l'ADEME, qu'il y ait une permanence de l'activité agricole et que la transmission des parcelles en agrivoltaïsme soient transmises lors de l'arrêt d'activité du cédant.

# Favoriser l'accès des jeunes au foncier et lutter contre la concentration des terres agricoles

La transmission des exploitations est un enjeu important pour aujourd'hui et pour demain. Au moins un quart de la SAU sera l'objet de transactions dans les 10 prochaines années. En effet d'après les chiffres du dernier recensement agricole, en 2020 la **part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans ou plus** est de 25,4%. L'installation de jeunes sur des surfaces doit être une priorité. Il en va de l'avenir des territoires ruraux.



Le défi du renouvellement des générations est maintenant ! La vague de départs massifs a commencé et cela implique une transmission en jouissance ou en propriété du foncier. Outre l'impérieuse nécessité de lutter contre le travail à façon et le développement anarchique du photovoltaïque au sol, nous devons nous assurer collectivement que les départs d'exploitants permettent d'installer des jeunes et de consolider les exploitations qui en ont besoin.

L'accès au foncier représente un coût important pour les jeunes. Il est donc nécessaire de permettre le développement de solution de portage qui permettent de soulager le jeune du poids financier que représente le foncier.

Jeunes Agriculteurs mène actuellement des réflexions sur le développement du crédit bail en matière de foncier. Cette solution avantageuse permettrait de conserver les propriétaires actuels, et de déduire du prix d'achat les loyers déjà versés.

## LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE SOCIÉTAIRE

La superficie moyenne des exploitations agricoles françaises est de 69ha en métropole selon le recensement général agricole de 2020. Il s'agit bien là d'une moyenne qui ne reflète pas les écarts de surfaces selon les filières et les territoires. Depuis des années nous observons des agrandissements excessifs via des mutations de parts de sociétés et ce au détriment de l'installation des jeunes. Face à l'inefficacité du contrôle des structures et au manque d'ambition du gouvernement pour le réformer, nous avons soutenu et travaillé aux côtés du député Jean-Bernard Sempastous à l'élaboration d'une proposition de loi qui crée des mesures d'urgence pour lutter contre des phénomènes de agrandissements et de concentrations excessifs.

Ainsi en complément des deux principaux outils de lutte contre la concentration des terres agricoles que sont le contrôle des structures et la SAFER, un mécanisme d'agrément des mutations de parts de sociétés a été créé. La création de ce nouvel outil permettra de combler les lacunes des outils préexistants et permettra de s'adapter aux nouveaux contournements, notamment le marché des parts de société qui prend aujourd'hui une place significative dans le paysage agricole.

### Agir maintenant pour avoir des agriculteurs nombreux demain

Agir en matière de politique foncière est un enjeu primordial tant pour la transmission des exploitations agricoles que pour la souveraineté alimentaire.

58% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans en 2020. Par conséquent les mouvements de foncier vont encore s'amplifier. L'orientation future de ce foncier agricole aura nécessairement un impact sur le modèle agricole français. L'effet sera irréversible, ainsi agissons maintenant pour :

- Une préservation du foncier agricole
- Un meilleur partage du foncier entre l'ensemble des agriculteurs actifs
- L'installation d'agriculteurs nombreux, créateurs de valeur sur les territoires

La réussite et l'efficacité des outils de régulation du foncier agricole est notamment possible si nous définissons précisément la notion de l'agriculteur actif (voir fiche n°7). Toute personne physique ou morale qui ne détient pas le statut d'agriculteur actif directement ou par ses associés doit être soumis à des conditions strictes d'accès au foncier. A défaut nous continuerons sur la voie d'une politique à deux vitesses. La création de ce statut d'agriculteur actif est primordiale si l'on souhaite mieux installer, mais aussi mieux orienter le foncier et lutter contre le développement de pratiques comme le travail à façon.

## LA DEFINITION D'UN ACTIF

## UNE MEILLEURE COORDINATION DES FICHIERS ET REGISTRES DE L'AGRICULTURE

Cadastre, registre parcellaire graphique, relevé parcellaire MSA, registre des actifs, etc. Autant de registres et de fichiers qui contiennent des informations relatives aux exploitants et aux parcelles qu'ils possèdent et aux parcelles qu'ils exploitent. Nous débutons des travaux afin de parvenir à une meilleure mise en cohérence des ces différents fichiers afin d'une part de délivrer à l'exploitant des données fiables et concordantes et d'autre part de permettre à l'action administrative de gagner en efficacité.



Assumer une  
politique alimentaire  
européenne et  
internationale  
cohérente

## 7. Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

### Constats et chiffres clés

La crise du Covid-19 nous rappelle à quel point l'accès à une alimentation saine et durable pour l'ensemble des citoyens est indispensable. Cela ne sera rendu possible que par une stratégie agricole et alimentaire forte notamment au travers de la politique agricole commune. La réforme de la Pac 2023-2027 vient à peine d'être arbitrée, avec deux années de retard, que déjà nous devons anticiper la prochaine réforme à venir pour l'après 2027. L'Europe doit envoyer un signal fort pour garantir notre souveraineté alimentaire et pour répondre à l'ensemble des défis qui se dressent devant nous.



Un défi social d'abord. Dans un contexte démographique inquiétant avec la baisse constante du nombre d'agriculteurs et le vieillissement de la population (seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans !), l'agriculture européenne est sous tension.

Economique ensuite. La Pac n'a toujours pas réussi à sécuriser le revenu des agriculteurs. En France, sans les subventions européennes, 50 % des exploitations auraient un résultat courant avant impôts négatif.

Environnemental enfin. Les préoccupations sont grandissantes, et l'agriculture est à la croisée des défis. Victime des changements, elle est aussi la solution pour protéger les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.

Nous regrettions aujourd'hui l'absence d'un véritable projet européen au service du développement des zones rurales et de la sécurité alimentaire : plus qu'un véritable projet commun, la PAC s'est progressivement transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels. Il en résulte :

1. un manque de cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et de développement international,
2. l'abandon progressif de tous les outils de régulation du marché et des dérives créées par des outils qui ont atteint leurs limites.

L'Europe doit donc repenser sa stratégie. Une stratégie qui doit être au service d'un accès à l'alimentation pour tous. La pérennité des exploitations agricoles dans les territoires doit s'appuyer sur des filières organisées et structurées pour des producteurs sécurisés et protégés, mais aussi en phase avec la diversité des demandes. C'est l'ambition que JA porte. En parallèle de la Pac, JA prône une harmonisation et une stabilité européenne des normes sociales, fiscales et environnementales en commençant par celles qui concernent l'agriculture.

# Notre ambition

Jeunes Agriculteurs appelle à une Europe forte et ambitieuse, plus proche des citoyens, plus harmonisée et solidaire, dotée d'un budget renforcé à la hauteur des enjeux.

Nous proposons qu'une véritable stratégie européenne soit mise en place, partagée, qui s'appuie sur des politiques agricole, commerciale et de développement international cohérentes entre elles, qui garantisse la sécurité alimentaire et protège ses agriculteurs.



1. pour maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires ;
2. pour accompagner l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur ;
3. pour sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires, économiques et renforcer la résilience des exploitations ;
4. pour construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens, préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

# 1 - Assurer le renouvellement des générations en Europe et maintenir des agriculteurs nombreux



L'Europe doit définir le renouvellement des générations comme la première des priorités à travers la mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres

Définir une stratégie nationale forte en faveur du RGA sur les **deux piliers** de la Pac



Sanctuariser un budget dédié mais qui doit être capable d'augmenter pour s'adapter aux réels besoins

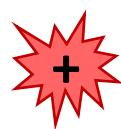


Premier pilier de la Pac : majoration des aides pour les jeunes agriculteurs

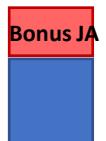
Aide forfaitaire annuelle distribué par actif durant les cinq premières années d'installation pour toute demande effectuée par un jeune agriculteur avant 40 ans.

Deuxième pilier de la Pac : aide à l'installation (DJA) pour les jeunes agriculteurs

Dispositif d'accompagnement à l'installation personnalisé mais équitable reposant sur un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales



Exclure le critère « jeune » des critères discriminants et intégrer des spécificités jeunes dans tous les outils communs (majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels, accès prioritaire aux mesures, investissements, etc.)

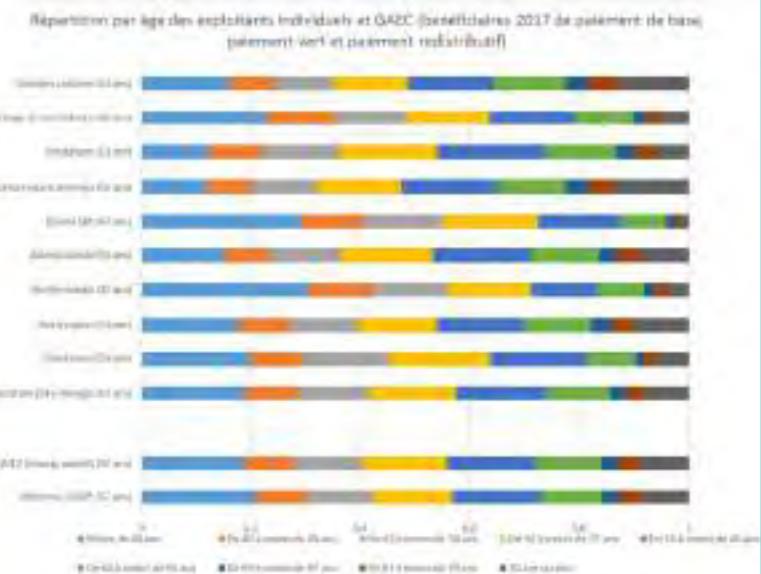


Elaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les agriculteurs au-delà de l'âge légal de départ à la retraite (cf. encadré « actif » ci-après).

## Définir la notion d'agriculteur actif pour un meilleur ciblage des aides

Dans un contexte de libéralisation des activités économiques, dont l'agriculture n'est pas épargnée, nous appelons à un meilleur encadrement de la profession par une définition européenne de l'actif professionnel (adaptable dans chacun des Etats Membres) basée sur le niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités, en plus d'un critère d'âge, soient exclus. C'est un gage du modèle que l'on défend pour assurer l'avenir du métier et de nos territoires. Il est nécessaire de réfléchir à une attribution des aides et du foncier plus ciblée et plus juste, pour que les « véritables agriculteurs » bénéficient d'un accompagnement privilégié dans le développement de leur activité. La notion d'agriculture de type familial, à visage humain, ne peut être dissociée de la personne physique et de l'ancrage sur le territoire et demeure une condition essentielle de la vitalité des territoires ruraux, de la dynamique de l'emploi, du maintien des services publics et des commerces.

L'objectif d'une définition de l'agriculteur n'est pas d'interdire l'exercice d'une activité agricole, mais au contraire de déterminer quel est le modèle agricole le plus durable que l'on souhaite soutenir et accompagner. Malgré une amélioration dans la répartition des aides lors de la programmation enclenchée en 2015, une part non négligeable des aides Pac continue à subventionner des bénéficiaires comme des grands propriétaires fonciers, des fonds d'investissement, des multinationales de l'agroalimentaire ou des agriculteurs vieillissant qui font faire à façon leur exploitation pour conserver leurs aides Pac plutôt que de transmettre à un jeune,



Jeunes Agriculteurs fournit ici sa proposition de définition :

## Avoir un diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV) agricole au minimum

## Détenir le contrôle de l'exploitation (directement ou indirectement)

## Assurer des responsabilités sur l'exploitation agricole, avec la participation effective à sa gestion économique, humaine et technique



## Disposer, au moins partiellement, des biens permettant l'exercice normal de l'activité agricole

## Réaliser un volume d'activité justifiant un exercice à titre professionnel :

- Ne pas dépasser un seuil de revenus extérieurs ;
  - Consacrer un minimum de son temps de travail à l'entreprise

## Ne pas être en capacité de bénéficier d'une retraite à taux plein

## 2 - Orienter les filières vers davantage de création et de partage de valeur



L'Europe doit accompagner l'orientation et la structuration des filières par la mise en place de soutiens ciblés comme outil de développement des filières



qui répondent à des objectifs de filières ambitieux, travaillés avec l'ensemble des acteurs



qui agissent comme leviers pour le développement via des conditions d'accès et de majoration à ces soutiens (regroupement de l'offre, contractualisation, engagements environnementaux et territoriaux, relations inter filières, etc.)



### Qui peuvent prendre des formes différentes



aides couplées à la production



aides à l'investissement dans les exploitations agricoles



aides à l'investissement dans les filières



qui répondent aux enjeux du renouvellement des générations en **accordant une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs** et en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation, etc.).

Bonus JA



### 3 - Sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques



La PAC doit permettre le renforcement et le développement d'outils fortement incitatifs et complémentaires de gestion de l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques.



Financé par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées (tout en conservant un soutien de base), dans le but de :



**Renforcer les outils assurantiel**s et les rendre plus attractifs pour lutter contre les aléas climatiques :

- déclenchement en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité (permettre une période de référence de dix ans)
- Application des avancées Omnibus : taux de subvention à 70%, seuil de déclenchement et franchise à 20%

**Renforcer les fonds de mutualisation** pour gérer à la fois les risques sanitaires et environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections, climatiques, mais également les aléas économiques en vue de sécuriser son revenu (Fonds de mutualisation intégrant un outil de stabilisation des revenus)

En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **mettre en place un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières**, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre



**Réguler les marchés** : l'ensemble de ce dispositif doit être adossé à des outils de régulation des marchés ainsi que des mesures permettant d'anticiper et gérer les crises, par :

- une **meilleure adaptation de l'offre à la demande** (organisation des producteurs, régulation des volumes)
- la mise en place d'un **observatoire européen**
- la mise en place d'un dispositif de gestion des crises efficace et ambitieux (**stockage, aide à la réduction de production**), **définie en amont** au niveau européen, qui se déclenche de manière **automatique** et dont le **budget renforcé** est géré sur l'ensemble de la programmation



Pour les jeunes, une **prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les **10 premières années** de l'installation

Bonus JA

## 4 - Un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire et l'environnement



La Pac doit permettre de construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

### Mettre en place un grand plan d'investissement pour l'innovation :

- Intensifier la **politique de recherche et de développement** à l'échelle européenne
- **Accompagner, favoriser et financer l'innovation** sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
- **Développer des énergies renouvelables** sur les exploitations ;
- **Favoriser l'expérimentation** de pratiques innovantes en matière d'environnement.



### Mettre en place une politique de protection des ressources basée sur des objectifs de résultats, via des dispositifs contractuels :

- **Fixer**, à l'échelle européenne, **des objectifs de résultats mesurables**, déclinés en objectifs nationaux ou régionaux ;
- **Définir des objectifs prioritaires** comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- **Favoriser des groupes d'échanges** entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
- Mettre en place, par des démarches collectives, une **rémunération des services environnementaux** par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics.

**Prendre en compte les territoires difficiles** via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs.



## 8. Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité

### Constats et chiffres clés

Face à une Organisation mondiale du commerce à l'arrêt, les Etats intensifient les négociations commerciales bilatérales. Ainsi, l'Union européenne est actuellement engagée dans plusieurs dizaines de négociations bilatérales sur tous les continents dont les négociations, complètement opaques, sont pilotées par la Commission européenne. Parmi les accords les plus emblématiques à l'heure actuelle comme celui avec le Canada (Ceta), le Mercosur ou plus récemment avec le Mexique, l'agriculture est l'un des sujets les plus conflictuels puisqu'elle est utilisée comme une monnaie d'échange contre d'autres produits industriels (automobile, aviation, etc.). Ce n'est pas sans conséquence pour l'agriculture française et européenne.

La signature de ces accords provoque un afflux de produits alimentaires sur les marchés français et européens perturbant les équilibres en place. Des produits qui ne sont par ailleurs pas soumis aux mêmes normes sociales et environnementales et ne respectent pas les standards européens. Nous dénonçons ainsi l'absence de moyens de contrôle sur les produits importés, les standards de production, l'utilisation de produits phytosanitaires, le bien-être animal et l'étiquetage de l'origine, trop facilement contournés.

Les filières françaises de qualité sont donc particulièrement mises en difficulté par cette concurrence déloyale. A titre d'illustration, les contingents discutés dans le cadre des accords Ceta, Mercosur et Mexique représentent à eux trois pas moins de 200 000 tonnes de viande bovine, 190 000 tonnes de volaille et 115 000 de porc, sans oublier d'autres secteurs comme l'éthanol ou le sucre qui sont particulièrement impactés.

N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas ! La demande croissante des consommateurs pour une alimentation saine, sûre, durable, tracée et produite localement doit amener l'Europe à revoir sa copie.

Une politique de l'alimentation cohérente demande donc d'appliquer les exigences que l'on se fixe aux produits importés.



Un moratoire doit immédiatement être appliqué sur ces accords

ACTUELLEMENT

37

ACCORDS DE  
LIBRE-ECHANGE  
SONT EN COURS  
DE NEGOCIATION

# Pour une politique de commerce international cohérente

- JA s'oppose à la signature de ces accords qui mettent en péril un certain nombre de filières agricoles.
- JA s'oppose à ce que l'agriculture soit considérée comme une variable d'ajustement et demande le traitement différencié des questions agricoles dans le cadre des négociations commerciales internationales.

Les accords commerciaux, selon JA, doivent se raisonner en termes de complémentarité au service de la sécurité alimentaire de grands ensemble régionaux et des agricultures de type familial, plutôt qu'en terme offensifs ou défensifs. La question de la sécurité alimentaire ne peut être résolue par la seule approche commerciale et pourtant, c'est cette logique qui prédomine aujourd'hui dans les négociations bilatérales en mettant en concurrence des produits qui ne respectent pas les mêmes standards et les mêmes exigences. Et c'est aussi cette logique qui aujourd'hui détruit de la valeur et favorise la baisse du nombre de paysans.

Repenser les échanges agricoles internationaux sur des bases de complémentarités entre grands ensembles régionaux, c'est d'abord créer un environnement favorable à la création d'un nouveau système de régulation des marchés agricoles à l'échelle mondiale dans le respect des équilibres économiques, environnementaux sociaux et territoriaux. C'est favoriser le développement des échanges permettant aux agriculteurs de vivre du fruit de leurs produits et d'assurer de façon optimale la sécurité d'approvisionnement de leur pays.

Cet exercice nous oblige à être cohérents dans les positions que l'on porte sur l'ensemble des négociations bilatérales, y compris celles qui nous sont en théorie plus favorables (Afrique-Caraïbes-Pacifiques par exemple ou le Japon). Ce pourquoi nous dénonçons l'ensemble des accords bilatéraux tels qu'ils sont construits aujourd'hui.

Nous savons que laisser libre cours au marché mondial peut avoir des conséquences désastreuses pour nos économies.

## 9. Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun

Il n'est plus possible de prendre des décisions en agriculture sans les jeunes. C'est pourquoi il est nécessaire de faire raisonner la voix des jeunes agriculteurs à l'échelle mondiale.

C'est dans cet objectif que JA a organisé en avril 2019 le Sommet International des Jeunes Agriculteurs (SIJA19), qui a réuni à Paris les organisations représentatives des jeunes agriculteurs issus des cinq continents, afin de nous concerter sur l'avenir de notre métier. Ces débats nous ont permis de confirmer que, partout dans le monde, nous partageons des enjeux et des défis à relever ensemble.

### Enjeux communs et concertés avec les jeunes agriculteurs du monde

---

Nous estimons que nous sommes les principaux acteurs d'un enjeu international majeur, la sécurité alimentaire. Cette responsabilité impose que nous ayons des conditions de travail dignes.

Nous avons identifié plusieurs enjeux sur lesquels nous souhaitons pouvoir établir un dialogue constructif :

L'installation en agriculture doit être accompagnée, compte-tenu des risques que nous prenons en tant qu'entrepreneurs. Trois piliers essentiels pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs :

- Faciliter l'accès au foncier est une condition nécessaire pour un véritable renouvellement des générations en agriculture.
- Faire reconnaître le métier d'agriculteur par les pouvoirs publics et les citoyens.
- Permettre une représentation de jeunes agriculteurs présente et écoutée à la table des négociations.

1

En tant que jeunes, nous sommes certainement la première génération d'agriculteurs à pleinement réaliser les évolutions nécessaires face au changement climatique, tout en vivant au quotidien ce phénomène. Face à cet enjeu, nous demandons un programme mondial d'échanges pour les jeunes agriculteurs. Nous avons besoin de stratégies stables et solides pour accompagner les changements nécessaires des pratiques agricoles sur le long terme. Face aux impacts des aléas climatiques, nous demandons également une politique ambitieuse de gestion des risques liés aux intempéries.

2

La structuration des filières agricoles est essentielle pour sécuriser le revenu des jeunes agriculteurs. Cela passe d'abord par un renforcement de l'organisation des producteurs, fondé notamment sur des modèles gouvernés par les agriculteurs qui laissent une place aux jeunes. Cela passe également par un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs des filières alimentaires et par la promotion de pratiques innovantes. Enfin, nous alertons les décideurs mondiaux sur la nécessité de faciliter le renforcement des mécanismes de régulation de marché, de mettre en place un cadre pour des relations commerciales assainies qui sanctionne les pratiques commerciales abusives.

3

# Poursuivre les discussions à l'échelle internationale : création d'un réseau international des jeunes agriculteurs

En plus de la nécessité de politiques publiques ambitieuses pour le renouvellement des générations en agriculture, nous souhaitons affirmer notre volonté d'être les porteurs d'actions fortes pour moderniser notre secteur.

Le Sommet de Paris nous fait réaliser à quel point l'échange de pratiques entre jeunes agriculteurs à l'échelle internationale est un vecteur de solutions face à nos problématiques quotidiennes.



Faire évoluer nos pratiques pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique, être force de proposition sur les processus d'installation en agriculture ou améliorer notre représentation dans les dialogues avec les acteurs des filières alimentaires passe par une communication renforcée entre nos organisations.

Les représentants des cinq continents ont acté la mise en place d'un réseau international et indépendant de jeunes agriculteurs qui portera la voix des jeunes.

Ce réseau, qui pourrait être adossé à la création d'un Fonds international des jeunes agriculteurs, doit renforcer le dialogue entre les jeunes agriculteurs et nous permettre d'améliorer leur représentation dans les instances internationales. Nous avons décidé trois types d'action :

- La création d'une plateforme pour des échanges quotidiens et continus sur l'ensemble des défis, notamment un échange de bonnes pratiques sur les défis à relever ;
- La mise en place d'une journée mondiale des jeunes agriculteurs où chacun pourra agir le même jour au niveau local pour un effet international ;
- La tenue régulière d'un Sommet international de Jeunes Agriculteurs, dont le prochain se tiendra en mai 2022, sur le continent africain, au Rwanda, et sera porté par la PAFO (organisation panafricaine des agriculteurs).

## RIJA : Un Réseau International de Jeunes Agriculteurs

### Les objectifs du RIJA :

- Permettre l'échange des bonnes pratiques entre agriculteurs du monde entier
- Construire ensemble des positions au niveau international
- Représenter les jeunes agriculteurs à l'échelle internationale
- Créer une Journée Mondiale des Jeunes Agriculteurs
- Organiser régulièrement le Sommet International des Jeunes Agriculteurs







**Jeunes Agriculteurs**  
14 Rue la Boétie, 75010 Paris  
01 42 65 17 51  
[contact@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:contact@jeunes-agriculteurs.fr)

**Contact :**  
Thomas Debrix  
Responsable Communication & Affaires publiques  
06 68 66 15 83  
[tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr)

